

Les auteurs de ce document sont :

ATER Environnement

Mathilde Huot 38 rue de la Croix Blanche 60680 Grandfresnoy tel: 03.60.40.67.16

mathilde.huot@ater-environnement.fr

Expertise paysagère

<u>Contrôle qualité</u>: Pauline Lemeunier (ATER Environnement)

PRÉFACE

Il n'est pas possible, ni souhaitable, de prendre une attitude de protection des paysages, au sens classique du terme. Il faut au contraire chercher à réussir un **aménagement du paysage**, c'est-à-dire engager des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages », comme y invite la Convention européenne du paysage.

Dès lors, l'implantation d'éoliennes doit s'inscrire dans une démarche d'aménagement du paysage et non pas de protection. La question n'est pas « comment implanter des éoliennes sans qu'elles se voient ? », mais « comment implanter des éoliennes en produisant de beaux paysages ? ».

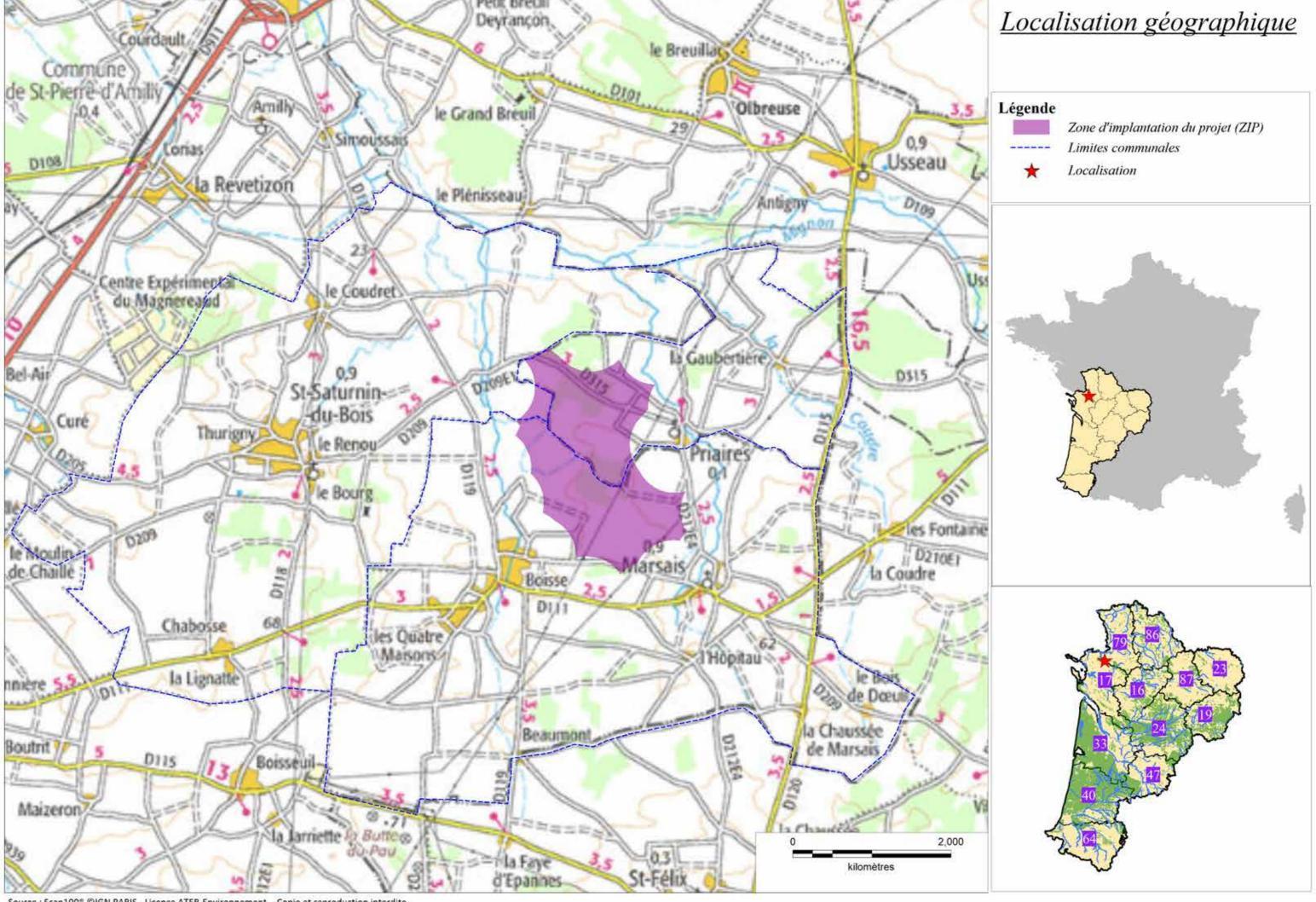
Dans le cadre de l'implantation d'un parc éolien, cette étude d'impact ne doit donc pas être regardée comme un catalogue de contraintes sur un projet, mais plutôt comme une aide au dit projet.

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Cet extrait du <u>Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens</u> actualisé en 2010 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur le territoire de Priaires. Il se situe dans les Deux-Sèvres, mais l'aire d'étude très éloignée est à l'interface de deux départements, appartenant à la région Nouvelle Aquitaine : les Deux-Sèvres (79) et la Charente-Maritime (17). Il est éloigné de 23 kilomètres de Niort (79), de 42 kilomètres de La Rochelle (17) et d'un peu plus de 23 kilomètres de Saint-Jean-d'Angely (17).

L'expertise paysagère est réalisé conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2010) et s'appuie sur le Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes (juillet 2012).



Source: Scan100* ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.

TABLE DES MATIÈRES

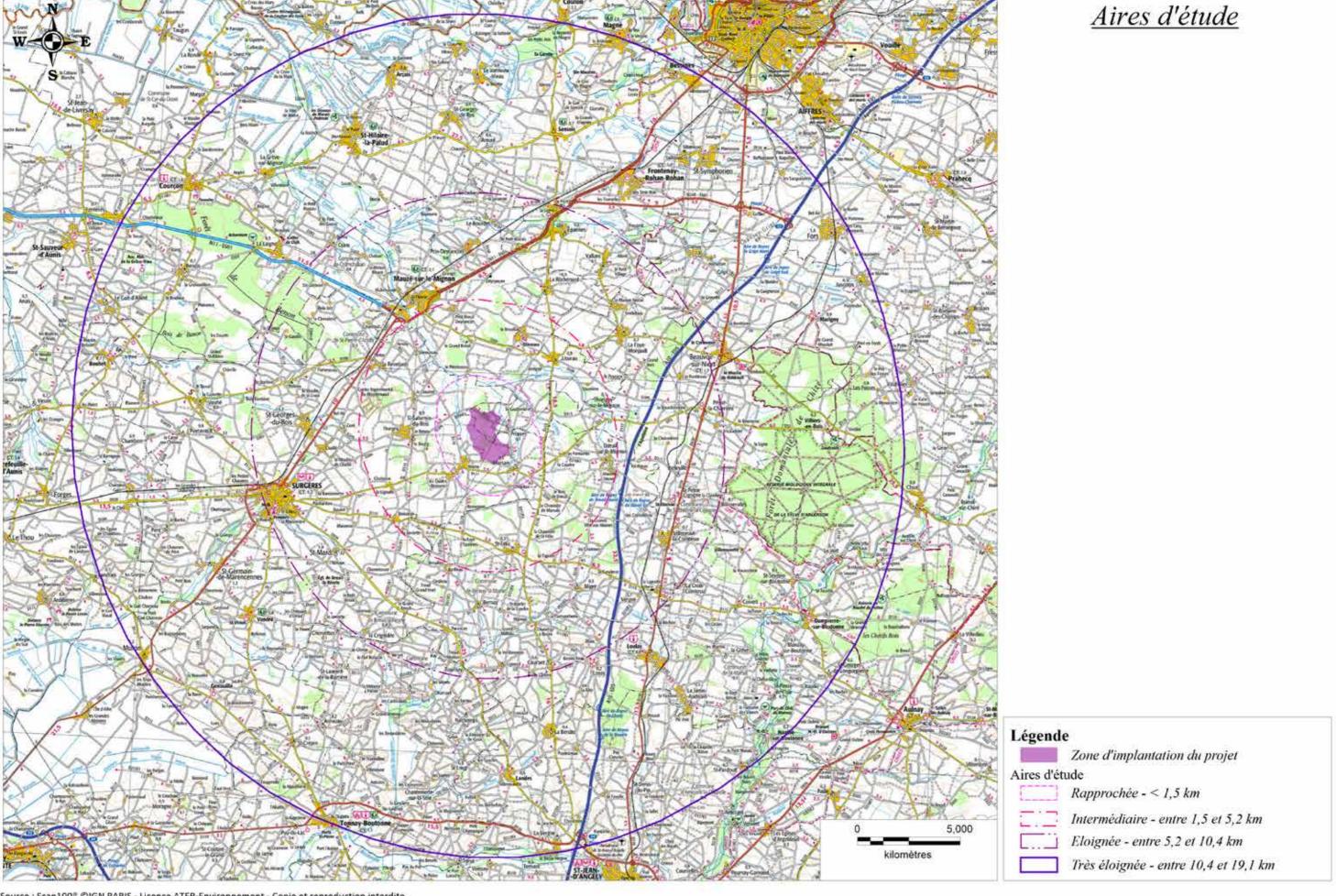
	,	
PARTIF	1 : FTAT	「INITIAL
, , , , , , , , ,		11 4 1 1 1/ 1

1 DÉMARCHE & AIRES D'ÉTUDE 1.1 Démarche 1.2 Aires d'étude 1.3 Contexte paysager et visibilité des éoliennes
2 AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE 2.1 Relief, hydrographie et géologie 2.2 Contexte paysager : coupes générales 2.3 Les unités paysagères
A La plaine du Nord de Saintonges B La PLaine d'Aunis C La Marche Boisée D&E La plaine de Niort et sa bande Bocagère F&G La Venise Verte et le Marais Poitevin H La vallée de la Boutonne
2.4 Le contexte éolien 2.5 Intervisibilité avec les parcs éoliens existants 2.6 Perception depuis les principaux axes de communication 2.7 Perception depuis les bourgs 2.8 Perception depuis le sentiers de randonnée 2.9 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés 2.10 Enjeux pour l'aire d'étude très éloignée
3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE 3.1 Intervisibilité depuis les parcs éoliens existants 3.2 Perception depuis les axes de communication 3.3 Perception depuis les bourgs 3.4 Perception depuis les sentiers de randonnée 3.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés 3.6 Enjeux pour l'aire d'étude éloignée
4 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE 4.1 Inter-visibilité avec les parcs éolien existants 4.2 Perception depuis les axes de communication 4.3 Perception depuis les bourgs 4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée 4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés 4.6 Enjeux pour l'aire d'étude intermédiaire
5 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 5.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants 5.2 Perception depuis les axes de communication 5.3 Perception depuis les bourgs 5.4 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés 5.5 Perception depuis les chemins de randonnée 5.6 Enjeux pour l'aire d'étude rapprochée
6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL PARTIE 2 : COMPARAISON DES VARIANTES 1 VARIANTE D'IMPLANTATION

11	PARTIE 3 : EFFETS DU PROJET SUR LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE			
11 11 13	 1 ZONES VISUELLES D'INFLUENCES 1.1 Méthodologie de la réalisation des zones visuelles d'influence 1.2 Critères d'analyse 1.3 La zone visuelle d'influence de Priaires 	97 99 101 101		
17 18 21	2 ÉVALUATION DE LA SATURATION VISUELLE 2.1 Méthode d'analyse de la saturation visuelle 2.2 Analyse de la saturation visuelle du parc éolien de Breuillac	103 104 106		
21 21 22 22 23	A Le cas de Priaires B Le cas de Marsais C Le cas de Saint Saturnin du Bois D Le cas de Boisse E Le cas de la Gaubertière	106 107 108 109 110		
23 26 27 30	F Le cas de le Coudret G Le cas de l'Hôpiteau H Le cas des Quatre Maisons I Le cas de le Plénisseau	111 112 113 114		
32 35 38	2.3 Synthèse de la saturation visuelle du parc éolien de Breuillac	116		
40 43 44	3 POINTS DE VUE ET PHOTOMONTAGES 3.1 Choix des photomontages 3.2 Présentation des photomontages 3.3 Méthode de réalisation des photomontages éoliens	119 121 121 122		
45 48 50	3.4 Localisation des photomontages 4 AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS	123 125		
53 54	4.1 Photomontages 1 à C1 4.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés (d'après les enjeux de l'état initial	128 à 133 134		
57 58 59	 5 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS 5.1 Photomontages 4 à 7 5.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés (d'après les enjeux de l'état initial 	137 138 à 145 146		
61 64 66 68	6 AIRE D'ÉTUDE INTERMÉDIAIRE : ANALYSE DES IMPACTS 6.1 Photomontages 8 à C5 6.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés (d'après les enjeux de l'état initial	139 150 à 171 172		
67 72	7 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ANALYSE DES IMPACTS 7.1 Photomontages 15 à 20 7.2 Synthèse de l'analyse des impacts et effets cumulés (d'après les enjeux de l'état initial)	175 176 à 189 190		
72 74 75	8 SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	192		
76 78	PARTIE 4 : INTÉGRATION ET MESURES			
81	1 INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES AU PROJET ÉOLIEN	194		
	2 MESURE D'ACCOMPAGNEMENTS : COMMUNICATION SUR LE PROJET	195		
84 85	3 MESURE DE COMPENSATION : RENFORCER LES CORDONS BOISÉS	196		

2 IMPLANTATION RETENUE





Source : Scan100* ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.

1 DÉMARCHE ET AIRES D'ÉTUDE

1.1 Démarche

L'état initial a pour but de comprendre le paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues, au travers d'un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation du projet est cruciale pour l'étude de ces éléments. Cela nous permet de définir des aires concentriques où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

Aire rapprochée Aire intermédiaire Aire éloignée Fig 1 : shcéma des angles de perception des éoliennes

1.2 Aires d'étude

Les aires d'étude sont calculées selon la formule de l'ADEME pour définir le périmètre le plus éloigné : R = (100 + E) x H, où E est le nombre d'éoliennes et H leur hauteur. Les aires d'étude plus rapprochées sont déterminées à l'aide d'une seconde méthode, qui prend en compte l'évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur – éolienne.

Les différents périmètres sont ainsi au nombre de 4 : aire d'étude très éloignée (AETE), aire d'étude éloignée (AEE), aire d'étude intermédiaire (AEI), aire d'étude rapprochée (AER) dans laquelle se trouve la Zone d'implantation du projet. Cette zone d'implantation du projet correspond à une aire d'étude élargie dans laquelle le projet éolien peut potentiellement s'implanter.

L'aire d'étude très éloignée (entre 19.1 et 10.4 km) et l'aire d'étude éloignée (entre 5.2 et 10.4 km) permettent de définir les caractères du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensive du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

L'aire d'étude intermédiaire correspond à une aire comprise entre 1.5 et 5.2 km autour de la zone d'implantation du projet. Les éoliennes y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne. Les communes alentours et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

Dans l'aire d'étude rapprochée, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage et l'ensemble du parc ne peut être appréhendé d'un seul regard. Une attention particulière est portée au bâti (emblématique ou non) et aux éléments du paysage qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès. Cet aire est le pourtour immédiat de la zone d'implantation du projet, sur une largeur de 1,5 km.

Enfin, la zone d'implantation du projet correspond à la zone où le projet prévoit de s'implanter. Les éoliennes y deviennent l'élément central du paysage.

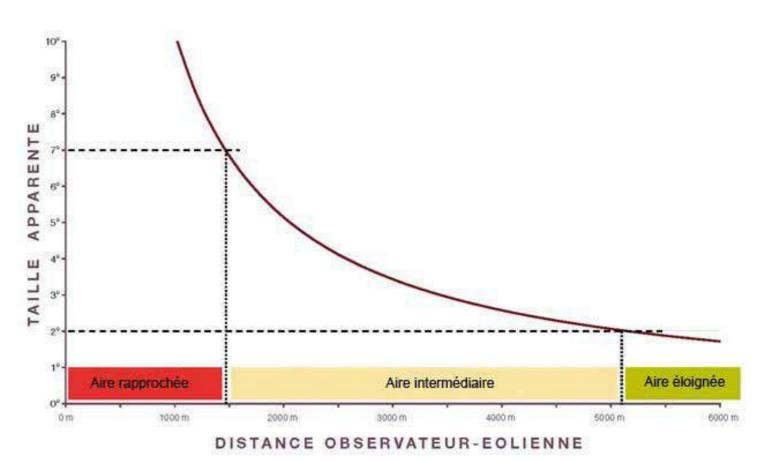


Fig 2 : Évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateuréolienne pour éolienne de 180m en bout de pâle (source: Guide sur l'éolien - Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Tourraine, 2008)

(source: Guide sur l'éolien - Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Tourraine, 2008)

Aire d'étude très éloignée

Aire d'étude éloignée

Aire d'étude intermédiaire

Aire d'étude intermédiaire

Aire d'étude Zone d'implantation du Rapprochée

projet

19.1 km 5.2 km 1.5 km 0 km

Fig. 3: Représentation schématique des aires d'étude



Fig. 4 : Parc éolien de Foye Migré

« Le paysage n'est pas à proprement parler une donnée immédiate de la perception, il se constitue en se découvrant » Pierre Sansot.

Ni tout à fait plat, ni tout à fait en relief, ce paysage de grandes cultures offre de multiples surprises dès qu'on franchit une ligne de crête repoussant toujours plus loin la ligne d'horizon. La platitude et la monotonie de l'horizon sont ainsi rompues tantôt par des bosquets boisés tantôt par des bâtiments agricoles types silos de coopérative ou moulins vestiges d'autres pratiques.

Ce plat pays qui n'est pas le mien a pourtant quelques similitudes avec celui que chantait Jacques Brel : « Les brumes du matin, des clochers timides (mais pas noir) dans la plaine, des chemins ruraux (mais pas de pluie), un ciel bas (mais pas gris), avec le vent d'Ouest qui vient balayer la plaine, [...] Quand le vent est aux rires, quand le vent est aux blés, [...] écoutez-le chanter »

Par endroit la platitude se fait moins sentir et on lit les ondulations du relief, les boisements prennent une autre dimension pour cadrer les vues et certaines crêtes suffisamment prononcées dévoilent avec surprise le paysage alentour.

Sans ces repères anthropiques ce paysage n'aurait pas d'échelle et nous serions désorientés. Dans cette campagne sourde, l'Homme demeure omniprésent: ses cultures céréalières, ses toits de villages environnants, et ses routes...

Ces écrans boisés, ces micros reliefs font que le paysage n'est jamais tout à fait le même ni tout à fait un autre et qu'il suffit de passer une côte pour que le paysage de derrière disparaisse et s'ouvre sur le suivant. Les parcs éoliens, les moulins et les silos agricoles deviennent alors des repères géographiques dans l'espace facilement identifiables.

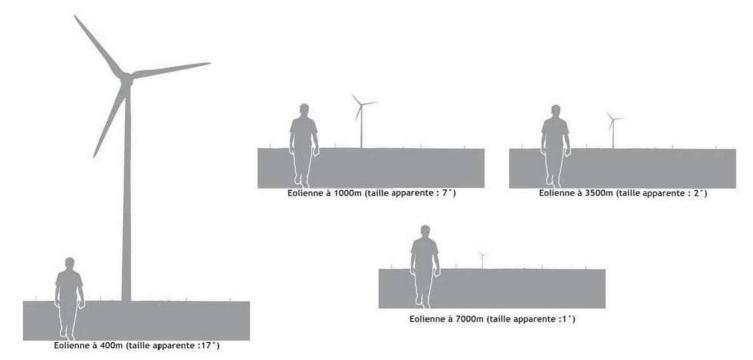
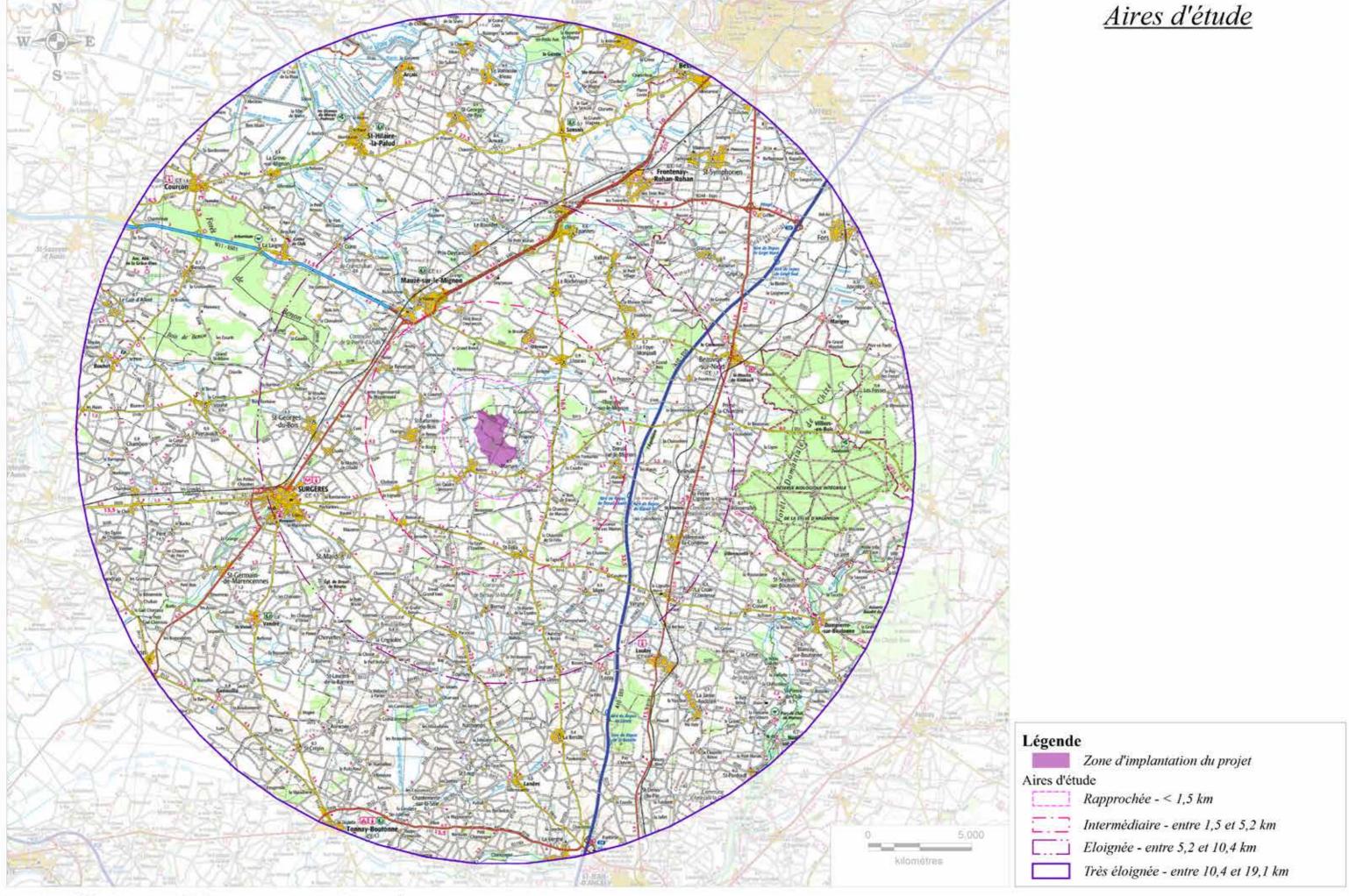


Fig. 5 : Perception en fonction de la distance observateur-éolienne (source: Guide sur l'éolien - Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Tourraine, 2008)



Fig. 6 : 2 des 6 éoliennes du parc de La Benate



Source : Scan100° ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.



Hydrologie La sève Nortaise La Courence Le Rôledy Le Curé et ses affluents Le Bief Les Alleuds Légende Zone d'implantation du projet Aires d'étude Rapprochèe - < 1,5 km Intermédiaire - entre 1,5 et 5,2 km Eloignée - entre 5,2 et 10,4 km Très éloignée - entre 10,4 et 19,1 km SAGE Boutonne Sève Niortaise et Marais Poitevin Charente 5,000 Cours d'eau kilomètres Localisation

Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.

2.1 Relief, hydrographie et géologie

Le paysage de l'aire d'étude très éloignée parle de plaines de champs ouverts, de vallées, de terres boisées et de bocages, de zones littorales et de paysage singulier.

- « Dans le mot plaine, il y a la notion d'un territoire plan. Le relief est peu marqué, ou pas du tout, et c'est un caractère essentiel du paysage, qui en conditionne fortement la perception. Les caractéristiques géologiques sont telles que la roche sous-jacente n'apparaît que rarement : c'est la terre, qui la recouvre, qui autorise les cultures et apparaît nue en hiver, que l'on retient comme socle de ces paysages. [...] L'eau n'apparaît que rarement sur les terres cultivées, sinon celle des pluies et des arroseurs. En revanche, les différentes et nombreuses vallées qui sillonnent ces secteurs de champs ouverts apportent une présence de l'eau, même si celle-ci est plus « évoquée » (végétation spécifique) que directement visible. C'est le cas des peupliers qui se dessinent sur l'horizon en plaine de Niort par exemple. »
- « C'est pour l'essentiel le relief qui détermine les sites et les caractères des vallées, selon les roches traversées. [...] Un phénomène lie à la position de seuil géologique voit se succéder les roches anciennes et les roches sédimentaires. Seuls les affluents «mellois» de la Boutonne présentent un relief creusé. La Boutonne semble circuler à la surface des plaines sans les creuser. L'eau occupe naturellement le centre de la composition des paysages de vallées. »
- « Dans les terres boisées, lorsque les couverts forestiers n'occupent pas tout l'espace, reliefs et roches remplissent des rôles paysagers très spécifiques. [...] Il en résulte un relief amplement ondulé, les lisières des boisements qui coiffent les sommets des collines accentuant cet effet du relief dont elles épousent les courbes. Ces caractéristiques confèrent à la campagne une ambiance de douceur généreuse, sans âpreté ni rudesse. Le socle calcaire nuance parfois la terre d'une coloration blanchâtre, et affleure par endroit la pente des coteaux, alors juste couverts d'une pelouse sèche. [...] Du réseau de petits vallons aux vallées profondes à falaises calcaires, les qualités spécifiques des terres boisées reposent très nettement sur les caractères des vallées. »

«Les paysages de bocage regroupent l'ensemble des secteurs de la région où les haies sont suffisamment présentes et organisées en maillages on parle de «maillages bocagers» au point d'en constituer un élément marquant du paysage. [...] Les différents secteurs de bocage sont identifiés par les modulations courtes du relief, les réseaux complexes de cours d'eau, l'affleurement ponctuel de la roche (chaos granitiques) ou encore un habitat relativement dispersé. Des dénominations fortes telles « le Bocage bressuirais » ou « la Gâtine de Parthenay », pour des paysages aux caractères très similaires et de surcroît voisins, témoignent de sentiments d'appartenance prononcés. Contrairement à beaucoup d'idées reçues, ces types de paysages sont relativement récents, bien plus en tous cas que la plupart des plaines de champs ouverts picto-charentaises… »

- « Le marais poitevin appartient aux grands marais littoraux. Certains marais pourraient sur certains critères être associés aux plaines d'openfields, de même que certaines côtes aux terres boisées. Cependant, ces territoires présentent une succession de paysages beaucoup plus denses que ce qui apparaît en traversant les plaines ou terres boisées de l'intérieur. »
- « Les « paysages singuliers » ne correspondent à aucun autre (y compris hors région) et n'ont donc pas grand chose de commun entre eux, si ce n'est qu'ils ont, chacun, leurs propres spécificités. C'est le cas typique de la Venise Verte dont le nom lui-même est désormais entré dans le langage courant pour nommer ce secteur très localisé de marais mouillés dans le Marais Poitevin

Le marais est bien sûr extrêmement plat, par définition L'effet ainsi rendu est renforcé par l'absence de vue lointaine sur les reliefs des versants et par la platitude des eaux. Tout n'est qu'affaire de micro relief, digues, mottes, fossés. Quant au sol, il laisse apparaître, dans les secteurs cultivés ou les jardins, sa terre noire tourbeuse alors qu'apparaît, au revers des berges la couleur grise de l'argile.»

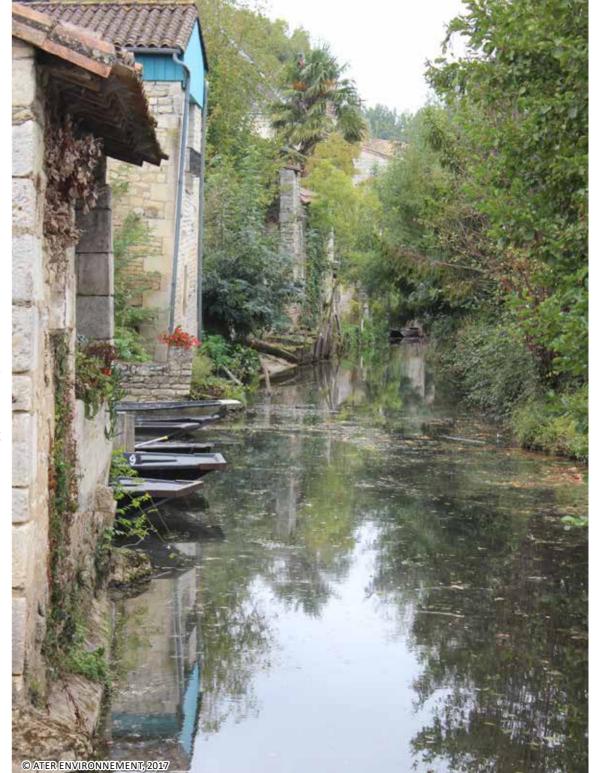


Fig. 7 : La Garette est située sur l'unité paysagère de la Venise Verte

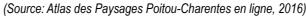
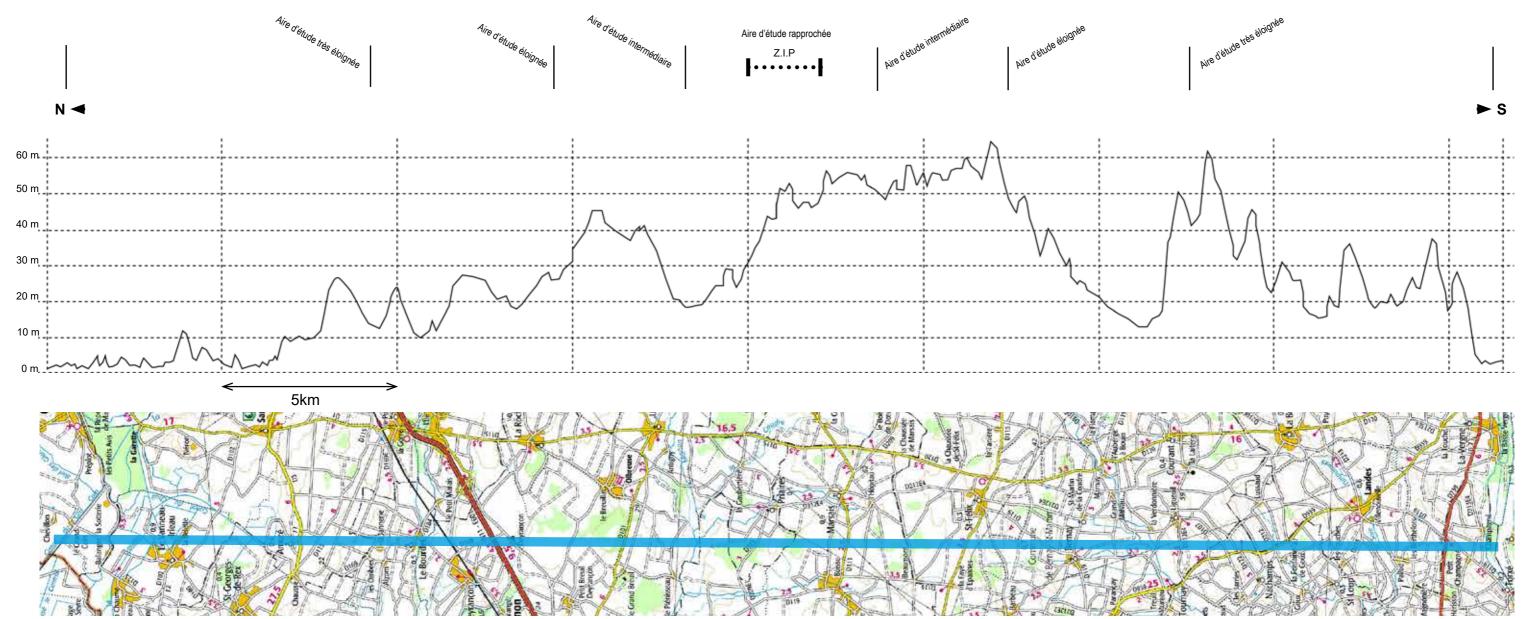




Fig. 8 : Sortie Ouest de Priaires, vue sur le territoire de la zone d'implantation du projet

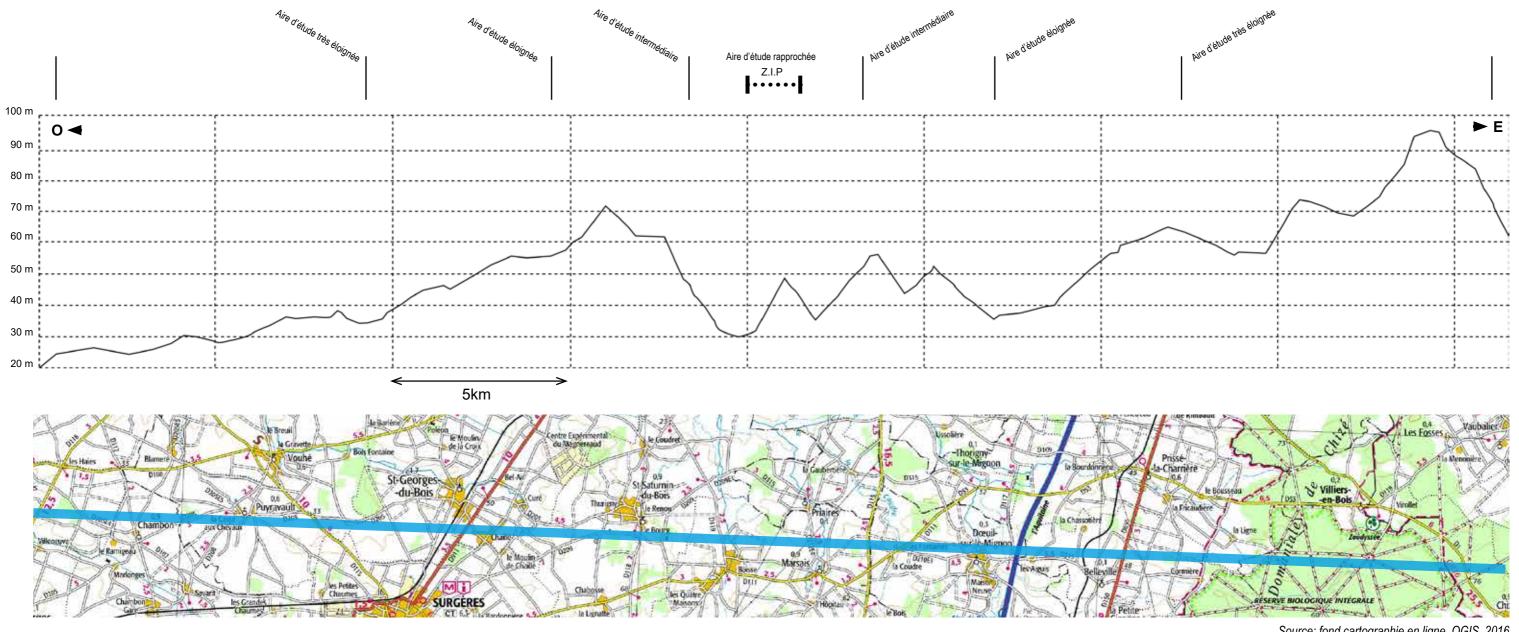
2.2 Contexte paysager : Coupes générales

La coupe Nord-Sud du territoire d'étude met en avant une faible altimétrie (environ 60m), où la zone d'implantation du projet est en léger promontoire et domine le territoire alentour. Ces micros dépressions représentent l'ensemble du réseau hydrographique de la zone. Cela correspond à la richesse de ce territoire, traversé par de nombreux canaux et ruisseaux, particulièrement au Nord de l'aire d'étude très éloignée, occupé par le Marais Poitevin.



Source: fond cartographie en ligne, QGIS, 2016

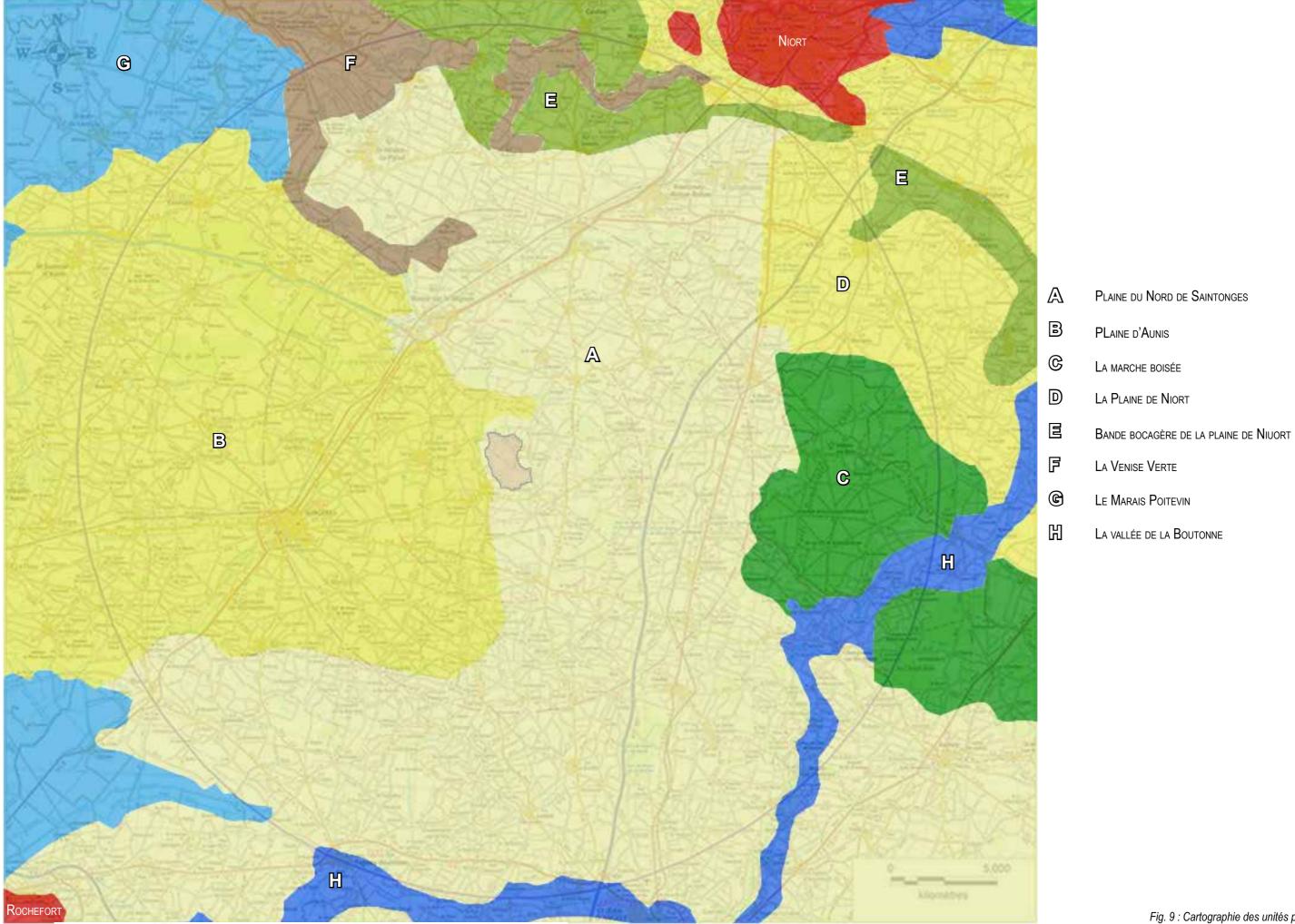
La coupe Est-Ouest, fait apparaître une topographie moins accidentée et la zone de projet est toujours en position sommitale. On remarque deux pentes douces successives en direction de l'Ouest. L'Est de l'aire d'étude très éloignée est donc plus favorablement exposée en direction de la zone de projet et offre, à priori, plus de covisibilités sur cette dernière. Cela est sans compter les nombreux boisements de cette zone regroupée au sein de l'unité paysagère des « marches boisées ». Ces éléments de végétation cadrent et restreignent finalement les vues sur le futur parc.



Source: fond cartographie en ligne, QGIS, 2016

 ■ On constate la faible altimétrie de lensemble du territoire d'étude (moins de 100 m)
 ■ mais marquée par un très riche réseau hydrographique dont l'exemple le plus connu se trouve au Nord avec la « Venise Verte ».

D'Est en Ouest, deux pentes douces se succèdent, orientées vers l'Ouest. La pente = ≡ la plus à l'Est se présente comme un espace de perception favorable sur la zone ≡ d'implantation du projet, finalement limité par les boisements de la « marche boisée ».



A Plaine du Nord de la Saintonge

En plaine du Nord de la Saintonge, quelques points de vue, sur ce territoire plat, apparaissent au niveau de légers rebords des nombreuses vallées qui la sillonnent.

Aucune grande agglomération n'occupe la plaine, mais l'habitat est largement représenté par des groupements compacts d'habitats sous forme de villages, que viennent compléter quelques hameaux, fermes et moulins isolés. Le dialogue entre la plaine et les bourgs se fait par une succession de jardins, bosquets, vergers et murs.

Un dense chevelu de vallées marque la plaine, où ruisseaux, bras et canaux se mêlent dans une organisation complexe. Pourtant, voir l'eau directement est presque impossible et ce ne sont que par les éléments boisés qui la révèlent que l'observateur pourra la déceler. Dans ces fonds de vallée, le milieu agricole a su préserver quelques habitats semi-naturels où pâturage et fauchage traditionnel permettent la cohabitation avec une flore et une faune d'une grande diversité.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



Fig. 10 : La plaine céréalière du Nord de la Saintonge, vue sur le parc de Foye-Migré

B La plaine d'Aunis

C'est une des grandes plaines céréalières de la région qui sont majoritaires en surface. De plus, les principales infrastructures de transport d'importance nationale (A10, N11, TGV) qui traversent le Poitou-Charentes offrent ce type de paysages aux regards des voyageurs.

Du strict point de vue des caractères physiques, les paysages de la plaine d'Aunis ne présentent pas de différences significatives avec deux grands secteurs de plaine voisins, la plaine du Nord de la Saintonge et la plaine de Niort. Ces plaines semblent en apparence former un unique grand ensemble pour le visiteur de la région. Entre Aunis et Saintonge cependant, les sentiments d'appartenance sont si forts qu'il a paru indispensable pour désigner ce qui reste avant tout des terroirs de réintroduire ici les appellations historiques par laquelle les habitants s'associent spécifiquement au territoire. La découpe du secteur vers l'Est est donc liée à cette réalité, sans qu'il soit possible, sinon par le léger seuil de la vallée du Mignon, d'éprouver un réel changement de paysage.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



Fig. 11 : La Plaine d'Aunis en sortie de Saint Georges du Bois

C La Marche Boisée

Entité ancrée dans l'Histoire, la Marche Boisée est un reliquat de la vaste forêt d'Argenson qui s'étendait des forêts de la Dordogne jusqu'au Golfe des Pictons. Cette série de massifs boisés marque la limite entre les départements poitevins au Nord et charentais au Sud. Par contraste, les grandes parties ouvertes, plaines ou vallées, se lisent comme des clairières où la culture règne. Les vallées plates accueillent les agglomérations, tandis que le paysage roule autour d'elles en tranquilles vallons. Les éléments verticaux majeurs ne manquent pas de se faire remarquer au milieu de ces horizontales.

La « marche boisée » s'étend tout d'abord au sein d'une grande plaine qu'elle sépare en deux : la plaine de Saintonge au Sud et celle de Niort au Nord. Vers l'Ouest les distances s'agrandissent entre les boisements qui ne deviennent qu'un semis au sein des plaines de Saintonge et de l'Aunis ; l'extrémité étant constituée par la forêt de Benon. Vers l'Est, les boisements se resserrent suffisamment pour créer un climat plus nettement forestier : du pays du karst aux forêts d'Horte, puis de la Dordogne. La transition est cependant progressive. Le val d'angoumois prolongé par la vallée de la Bonnieure forme le seuil entre ce secteur boisé et les plaines arborées et vallonnées du ruffécois et de l'angoumois.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



Fig. 12 : Forêt domaniale de Chizé, D1

D & E La plaine de Niort et sa bande bocagère

Plate et ouverte, voilà les deux traits principaux de la Plaine de Niort. Sur ces espaces où s'étendent les cultures jusqu'à perte de vue, le moindre élément vertical crée l'événement pour l'observateur – pylône, clocher, silo, arbre, château d'eau. C'est un patchwork qui se déroule devant les yeux, où se marient textures et couleurs, qui varient au fil des saisons et des années de rotations. On y admire la géométrie tracée par la main humaine, on respire lorsque cet ordre est brisé par quelques arbres bocagers ou massifs forestiers au milieu de cette agriculture intensive.

L'ancienne écharpe bocagère, qui s'étire sur une trentaine de kilomètres dans la Plaine de Niort, forme un contraste marqué avec les champs ouverts. On y trouve des fermes, des hameaux et des manoirs isolés, reliés les uns aux autres par un réseau dense de petites routes et de chemins. Ce secteur tend à disparaître, alors que dans le même temps l'on voit augmenter les replantations de haies pour retrouver leur rôle épurateur au cœur des champs saturés en pollution par les nitrates et phosphates.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



Fig. 13 : La plaine de Niort à proximité de Fors

F & G La Venise Verte et le Marais Poitevin

Le Marais mouillé se retrouve à la rencontre de diverses entités. En premier lieu, il faut l'associer à son alter ego, le marais poitevin desséché, puisque du fait du régime de l'eau l'un ne peut exister dans sa forme actuelle sans l'autre. Le Marais Poitevin dans son ensemble (l'ancien golfe des Pictons), s'inscrit lui-même dans un secteur de grandes plaines calcaires, en Vendée au Nord, en Aunis et Saintonge au Sud.

Dans les espaces amples et ouverts des marais, l'eau est toujours présente, notamment à travers les réseaux de canaux. Ce qui domine la perception du Marais Poitevin (marais desséchés / mouillés hors Venise Verte), c'est celle de grandes plaines cultivées et pâturées : grands pays plats aux horizons infinis encore élargis par l'ampleur de ciels immenses. Il faut cependant moduler cette perception par un fait spécifique : l'horizontalité des sols, parfaite, extrême, ne ressemble pas à celle d'une plaine ordinaire. Dans une certaine mesure, cette terre plate entre anciennes îles et anciennes côtes rappelle la présence de l'eau. Cependant, rien ne semble mettre en valeur cette singularité et c'est la banalité de la plaine de cultures qui l'emporte, et fait du Marais Poitevin (marais desséchés / mouillés hors Venise Verte),un paysage qui s'oublie trop vite.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



Fig. 14: Maison du Marais Poitevin

H La vallée de la Boutonne

De nombreuses peupleraies jalonnent la vallée de la Boutonne : rythme, masse, géométrie évoluent en fonction des saisons, amenant mouvement, dégradés et transparence. Situées dans des zones inondables, c'est en hiver que le plus grand changement a lieu, lorsque l'eau joue le rôle de miroir horizontal au pied des arbres.

Large vallée plate à travers la plaine, sa présence est marquée par les peupleraies mais elle se fait beaucoup plus discrète lorsque les cultures la bordent. En amont, ses affluents sillonnent des vallées qu'ils ont creusés dans le plateau mellois, où un maillage bocager s'étend sur les coteaux.

(Source: atlas des paysages régional de Poitou-Charentes)



Fig. 15: La Boutonne au niveau de Nuaillé-sur-Boutonne

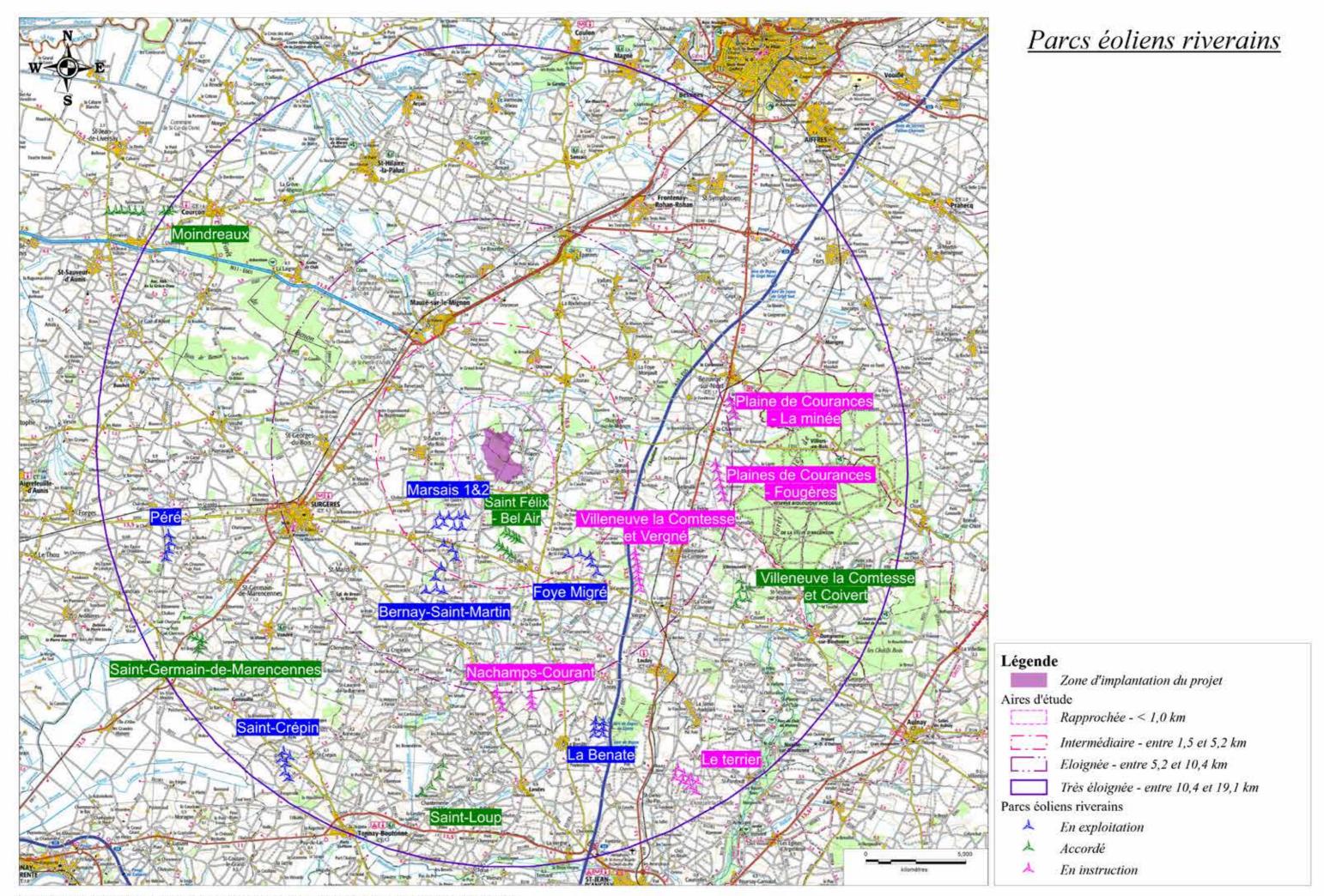
L'étude des différentes unités paysagères qui composent le territoire d'étude permet de mieux comprendre ses paysages et justifie l'implantation d'un parc éolien.

Le relief, qui apparaît doux et presque plat, à première vue, ne l'est pas du tout et c'est la douceur de la topographie qui rend les changements d'altitude imperceptibles.

L'impression de visibilité jusqu'à l'horizon ne signifie pas visibilité sur des centaines de kilomètres. Les champs ouverts ont un horizon large où l'oeil perçoit la rencontre du ciel et de la terre car c'est justement le sommet d'une crête. Et cette succession de crêtes associée à de grands espaces en culture donnent une impression de paysage beaucoup plus vaste qu'il ne l'est.

Ainsi, dans ce paysage emprunt d'immensité, les éoliennes pourront trouver leur place plus aisément : des géants à l'échelle d'un territoire perçu comme gigantesque.





Source : Scan100[®] ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - DREAL Poitou-Charentes - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement février 2017.

2.4 Le contexte éolien

« En région Poitou-Charentes, la production d'énergie renouvelable représente, en 2010, 8,2% de la production globale d'énergie, soit une performance inférieure de 4 points à la moyenne nationale, qui s'explique notamment par l'absence d'énergie hydraulique. L'énergie éolienne constitue, avec la biomasse, en particulier le bois énergie, une des sources d'énergie renouvelable présentant localement les potentiels les plus importants. Par ses composantes (micro, médium et macro), elle peut être également une réponse au défi de la ré-industrialisation régionale avec un potentiel significatif en termes d'emploi locaux. »

Priaires se trouve en dehors de tout espace ou zone de sensibilité à l'éolien.

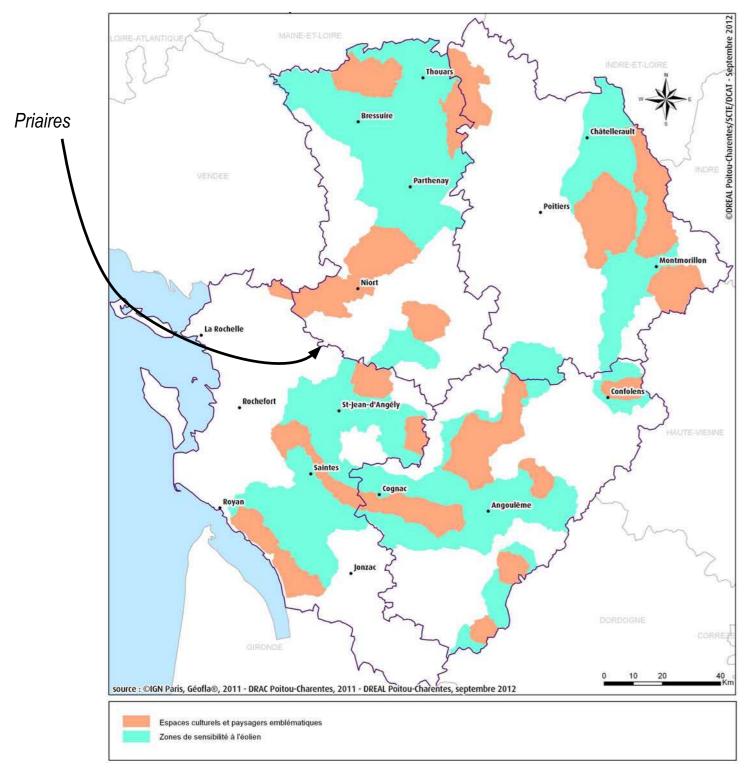


Fig. 16 : Carte des territoires emblématiques, définis par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Poitou-Charentes. (source : Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes, Septembre 2012)

On comprend ainsi, d'après le Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes édité en Septembre 2012 que l'énergie éolienne est une opportunité majeure du territoire régional. Cela représente 37 à 58 éoliennes terrestres à installer par an jusqu'en 2020, selon les hypothèses basse ou haute. Ces objectifs sont évidemment à nuancer avec l'évolution technologique des aérogénérateurs qui ne cesse de croître. La production à installer « en Poitou-Charentes d'ici fin 2020 s'établirait dans une fourchette de 1500 à 1900 MW sur la base d'une puissance moyenne de 2,5 MW par éolienne [...] L'objectif cible 2020 partagé entre l'État et la Région au titre du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) est de 1800 MW.

« Un des enjeux les plus importants en matière d'implantation de parcs éoliens concerne les rapports d'échelle entre ces nouveaux objets et le paysage. Il convient donc, soit de veiller à la conservation de l'identité d'un paysage tant dans sa composante naturelle que culturelle, soit de créer dans des territoires appropriés un nouveau paysage par une réelle mise en scène de ces nouveaux objets. Il est donc important de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères, pour savoir quels sont les paysages qui peuvent composer avec ces nouveaux objets et comment les implanter dans le paysage de manière harmonieuse. De plus, des espaces de « respiration paysagère » doivent être ménagés afin d'éviter une saturation des paysages. La lisibilité de la situation topographique, des relations altimétriques et des silhouettes des monuments ou des villages, et la perception des paysages remarquables du territoire ne doivent pas être perturbées par un rapport de co-visibilité qui pourrait en écraser les proportions. »

(5 et 6 : source : Schéma Régional Éolien Poitou-Charentes, Septembre 2012)



Fig. 20 : Parc de Marsais, 6 éoliennes, depuis la D111

2.5 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants

L'aire d'étude très éloignée comporte 3 parc éoliens.

Le parc éolien de La Benate, composé de 6 machines est sont situé au Sud-Est de l'aire d'étude très éloignée à proximité de l'A10. Situé en position sommitale, il offre une covisibilité avec le futur parc bien que extrêmement distants.



Fig. 21 : 5 des 6 éoliennes du parc de La Benate

Le parc éolien de Saint Crépin comprenant également 6 machines est situé en limite Sud-Ouest de l'aire d'étude très éloignée. La distance et les nombreux boisements limitent les covisibilités avec le futur parc.



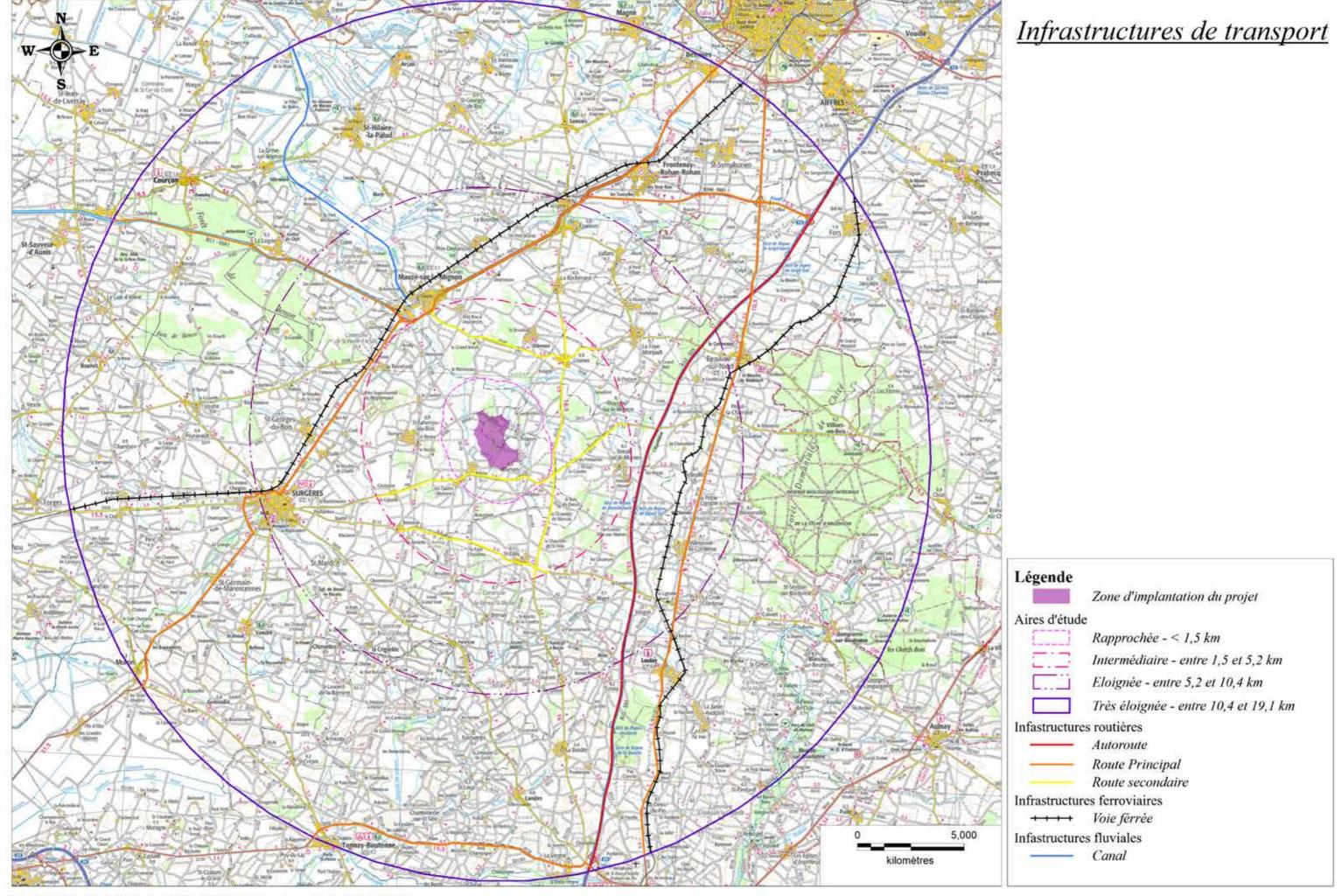
Fig. 21 : Parc éolien de Saint Crépin, 6 machines

Le parc éolien de Péré comporte 4 éoliennes à l'Ouest de l'aire d'étude très éloignée. Du fait de la distance, les covisibilités avec le parc éolien de Breuillac, sont infimes.



Fig. 22 : Parc éolien de Péré depuis la D939

Du fait de leur grande distance d'éloignement, de la topographie et de la présence de nombreux boisements, les covisibilités sont négligeables depuis l'aire d'étude très éloignée à l'excpetion du parc de la Benate.



Source: Scan100* ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.

2.6 Perception depuis les principaux axes de communication

boisements elle possède peu de visibilité sur le présent projet.

L'autoroute A10, traverse l'Est de l'aire d'étude très éloignée : majoritairement en déblai et entourée de La D130, traversant l'Est de l'aire d'étude très éloignée, possède peu de covisibilité sur la zone d'implantation du projet du fait de son éloignement et de la présence de nombreux cordons boisés.





Fig. 23: A10 à proximité de Loulay

Fig. 23 : D130, vue sur le clocher de Prissé-la-Charrière

La D379 est située au Sud de l'aire d'étude très éloignée. La micro-topographie du site, la distance d'éloignement et les boisements présents limitent les covisibilités vers la zone d'implantation du projet.



Fig. 23: D739

La N11 traverse la forêt de Benon au Sud. Située en déblai et entourée de nombreux boisements, cela limite les vues sur le lointain.



En partie désaffectée, cette ligne ne constitue pas un enjeu majeur en terme de covisibilité



Fig. 24 : Passage à niveau de Pouzzat de la ligne Niort-Ruffec

La D911 traverse le Sud-Ouest de l'aire d'étude très éloignée et devient la D611 au Nord-Est en changeant de département. Les nombreux boisements et la topographie limitent les ouvertures visuelles vers le futur parc.

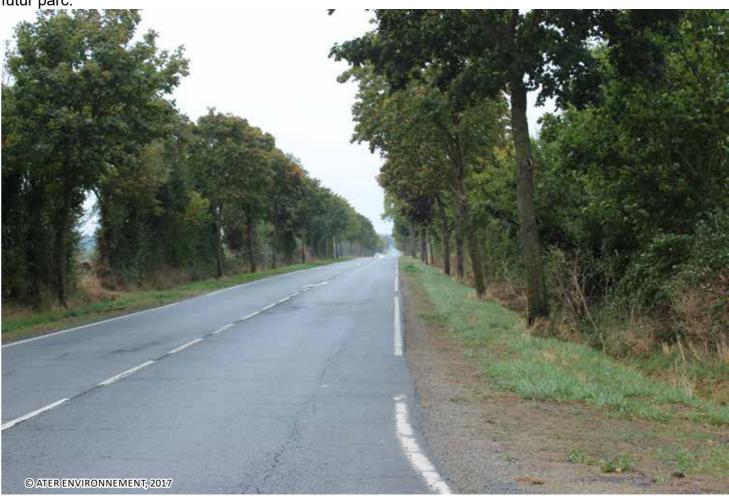


Fig. 24 : D911 au niveau de Saint-Germain-Marencennes

Du fait de leur situation, souvent en déblai et des nombreux cordons boisés soulignant ces axes, les covisiblités sont minimes depuis les principaux axes de communication de l'aire d'étude très éloignée.

2.7 Perception depuis les bourgs

L'aire d'étude très éloignée possède de nombreux hameaux de quelques maisons attenantes à des bourgs plus conséquents. En plaine du Nord de la Saintonge, de nombreux « écarts », fermes et petits hameaux complètent le dispositif de couverture du territoire.

Cette répartition géographique est caractéristique des plaines de champs ouverts, entités paysagère sur laquelle se situe notre projet. Souvent établis au croisement d'axes de communication, ils sont composés d'un tissu urbain dense, fermé sur lui même. Ces habitats regroupés correspondent à un dégagement des sols et installent une continuité de l'espace avec l'horizon.

On observe une zone de transition avec la plaine faite de jardins, bosquets, vergers et murs d'enceintes. Les maisons sont construites en front de rue et ces dernières sont souvent étroites et entourées de murs en pierre calcaire brute aux tons beige à blanc cassé et aux toits en tuiles double canal.



Fig. 32 : Saint-Pierre-de-l'Isle



Fig. 30 : Mairie de Vouhé



Fig. 32: Tonnay-Boutonne

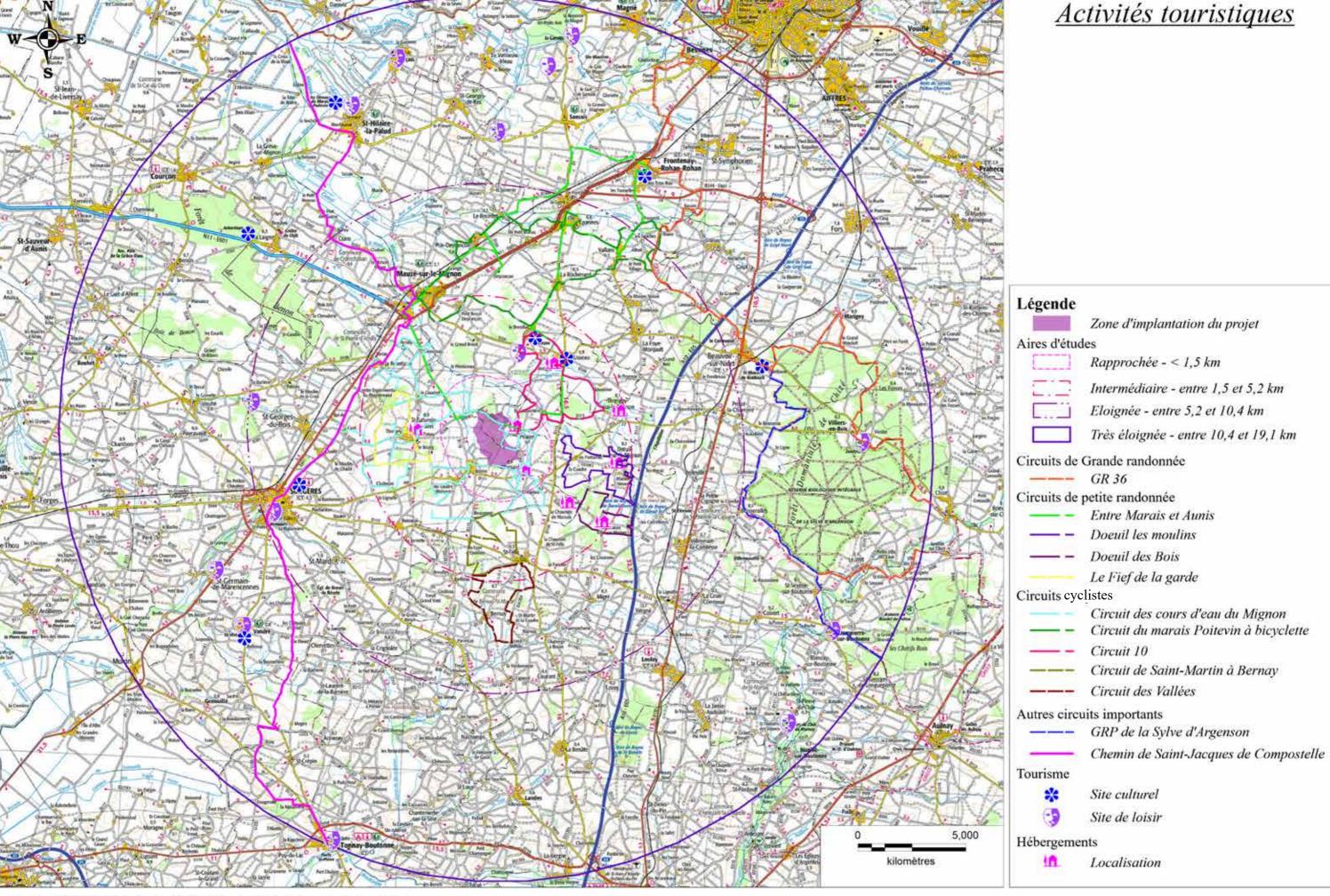


Fig. 31: Mairie de Saint-Hilaire-la-Palud



Fig. 31 : Les toits de Dampierre-sur-Boutonne

Du fait de leur caractéristique d'implantation très fermés sur eux-mêmes, les bourgs de l'aire d'étude très éloignée présentent un enjeu négligeable en terme de covisibilité.



Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.

Deux sentiers principaux traversent l'ensemble de l'aire d'étude très éloignée par l'Est. Le sentier de Grande Randonnée n°36 qui relie Ouistreham (Normandie) à Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales) passe sur la Plaine de Niort et dans la marche boisée. Du fait de la présence de nombreux boisements et haies bocagères, cumulées à la distance d'éloignement, le GR36 constitue un enjeu faible en terme de covisibilité avec le projet de Breuillac.

Le second itinéraire est le sentier de Grande Randonnée de Pays de la Sylve d'Argenson entre Beauvoirsur-Niort et Saleignes (45km), parcourant le Sud des massifs forestiers de la « Mache Boisée ». Les forêts domaniales et autres reliquats qu'il traverse limite les ouvertures visuelles vers la zone d'implantation du projet.



Fig. 35 : GR36 au niveau de Chanteloup



Fig. 36 : GRP de la Sylve d'Argenson, au niveau de l'entrée Sud de la réserve biologique intégrale de la Sylve d'Argenson

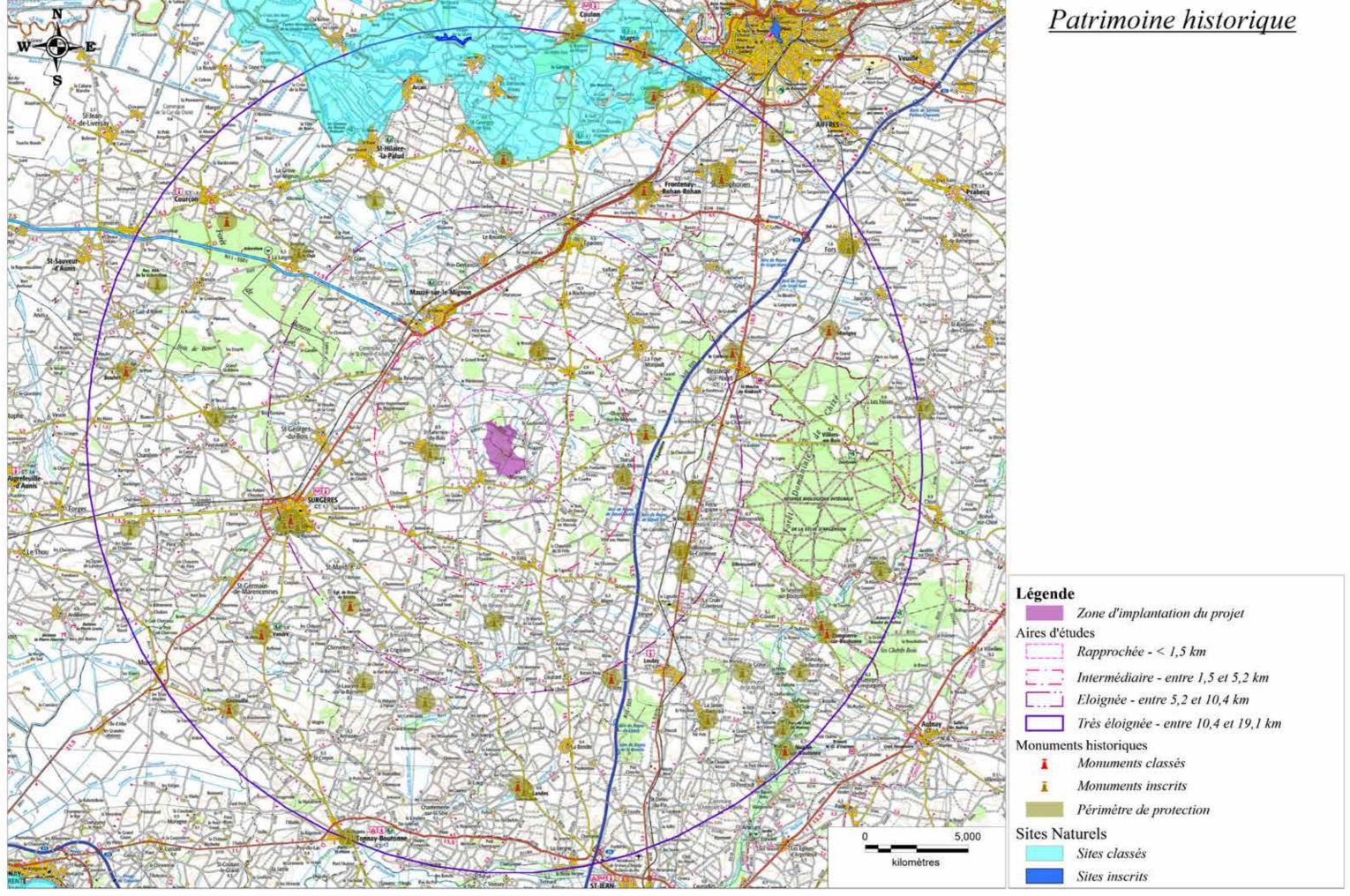
L'enjeu est plus sensible pour le Chemin de Saint Jacques de Compostelle traversant l'Ouest de l'aire d'étude très éloignée. Au Sud-Ouest, il passe en plateau offrant de larges vues sur le lointain mais tournées vers le Sud-Ouest, en dehors de l'aire d'étude très éloignée et passe déjà au pied du parc éolien de Saint Crépin.



Fig. 35 : Au croisement de la D114 et la D213, le chemin de Saint Jacques de Compostelle

- Passant majoritairement en sous-bois, les chemins de randonnées de l'aire d'étude très éloignée présentent un enjeu négligeable de covisibilité vers le parc.

 La covisibilité pourrait paraître plus sensible avec le Chemin de Saint Jacques de Compostelle, dans sa partie Sud du fait de son passage en plateau, cependant les vues sont tournées vers le Sud-Ouest. Ce chemin passe à proximité du parc de Saint Crépin.



Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Base Mérimée - DREAL Poitou-Charentes - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.

2.9 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

L'aire d'étude très éloignée présente un certain nombre de monuments historiques, majoritairement des sites inscrits. Ce sont le plus souvent des églises, situées en cœur de bourg. De type romane, elles sont de petites dimensions et souvent entourées d'arbres alignés, seul le clocher se distingue, légèrement plus haut que le reste du tissu bâti.

Commune	Monuments	Distance (km)
LOZAY	Classé - 17 Eglise Saint-Pierre ; 12e siècle	10,8 SE
VANDRE	Eglise Saint-Vivien; 12e siècle; 13e siècle	13,8 SO
LANDES	Eglise Saint-Viverr ; 12e siècle	15,1 S
BENON	Tumulus B et C de Champ-Châlon ; Néolithique	15,8 NO
DAMPIERRE-SUR-	Château et ses dépendances ; 15e siècle ; 16e siècle ; 17e	16,1 SE
BOUTONNE	siècle	
DAMPIERRE-SUR- BOUTONNE	Eglise Saint-Pierre ; 12e siècle ; 16e siècle	16,6 SE
BOUHET	Ruines de l'église Saint-Laurent ; 12e siècle	17,5 O
GENOUILLE	Eglise Notre-Dame ; 12e siècle ; 14e siècle	17,4 SO
NUAILLE-SUR- BOUTONE	Eglise Notre-Dame ; 12e siècle	18,6 SE
	Classé - 79	
BEAUVOIR-SUR- NIORT	Eglise Saint-Eutrope du Cormenier ; 12e siècle	11 NE
AMURE	Croix de cimetière ; 15e siècle	12,6 N
FRONTENAY-	Eglise Saint-Pierre ; 12e siècle ; 15e siècle	12,9 NE
ROHAN-ROHAN		
SAINT- SYMPHORIEN	Château ; 1ère moitié 19e siècle	15,7 NE
MARIGNY	Eglise Saint-Jean-l' Evangéliste ; 12e siècle	15,8 NE
BESSINES	Pigeonnier ; 2e quart 17e siècle	17.3 NE
MAGNE	Eglise Sainte-Catherine ; 16e siècle	19 NE
	Inscrit - 17	•
PUYROLLAND	Eglise Saint-Pierre : Portail ; 12e siècle	11,8 SO
SAINT-LAURENT- DE-LA-BARRIERE	Ruines de l'église Saint-Laurent ; 12e siècle	12,1 SO
LA LAIGNE	Logis de Beaulieu ; milieu 18e siècle	12,2 NO
VOUHE	Eglise Notre-Dame de l'Assomption ; 12e siècle ; 15e siècle	13 NO
SAINT-MARTIAL	Eglise Saint-Martial ; 12e siècle ; 15e siècle	14,4 SE
SAINT-SEVERIN- SUR-BOUTONNE	Restes du camp romain ; Chalcolithique	15,1 SE
LA JARRIE- AUDOUIN	Eglise Sainte-Madeleine ; 12e siècle	15,1 SE
LANDES	Logis des Varennes ; 2e moitié 16e siècle	15,3 S
BLANZAY-SUR- BOUTONNE	Eglise Saint-André ; 12e siècle	16,6 SE
BENON	Ancienne abbaye de la Grâce-Dieu ; 13e siècle ; 17e siècle ; 18e siècle	17,2 NO
SAINT-PIERRE-DE- L'ILE	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens ; 12e siècle ; 15e siècle	17,3 SE
SAINT-PIERRE-DE-	Château de Mornay ; 4e quart 16e siècle	17.6 SE
L'ILE DAMPIERRE-SUR-	Restes du camp romain ; Antiquité	17,7 SE
BOUTONNE CHAMBON	Eglise Saint-Jacques-du-Cher ; 12e siècle ; 19e siècle	17,7 O
TONNAY-	Porte de Ville, dite Porte Saint-Pierre ; 14e siècle	19,1 SO
BOUTONNE	Inscrit - 79	19,1 30
SAINT-HILAIRE-LA-		
PALUD SAINT-	Château de Sazay ; 1ère moitié 19e siècle	12 NO
SYMPHORIEN	Eglise ; 13e siècle ; 15e siècle ; 19e siècle	15,9 NE
FORS	Eglise Notre-Dame ; 12e siècle ; 19e siècle	18,3 NE
BESSINES	Eglise Saint-Caprais ; 12e siècle ; 16e siècle ; 17e siècle	18,4 NE
SAINT- SYMPHORIEN	Domaine de Lens ; 18e siècle ; 1ère moitié 19e siècle	18,9 NE
COULON LES FOSSES	Eglise de la Sainte-Trinité de Coulon ; 15e siècle ; 19e siècle Eglise Sainte-Radegonde ; 11e siècle	19,1 NE 19,1 E

Fig.:32 inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude très éloignée (Source: Mérimée, 2016)



Fig. 37 : Eglise classée de Nuaillé-sur-Boutonne

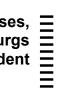




Fig. 38 : Eglise classée de Genouillé

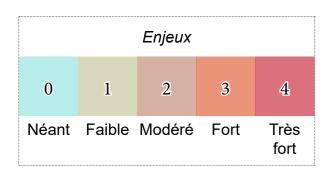


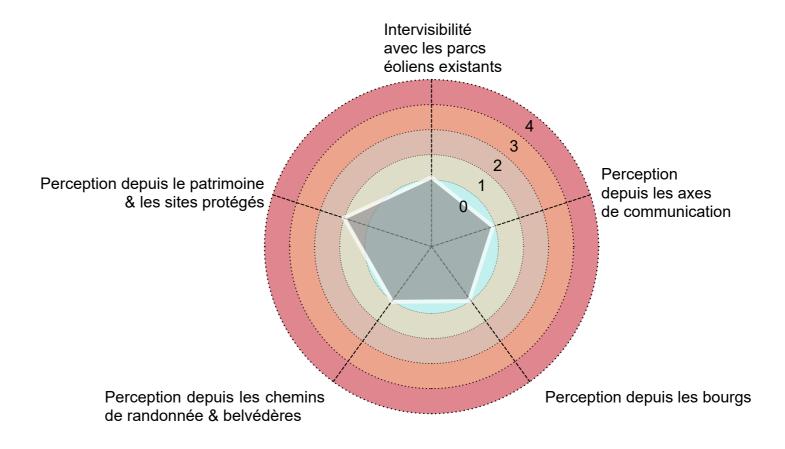
Fig. 39 : Monument inscrit, Ancienne abbaye de la Grâce Dieu

Les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, majoritairement des églises, représentent un enjeu faible au regard de leur localisation dans les centres bourgs et restent dans des échelles proportionnelles à ce qui les entoure : elles se « fondent dans la masse ».

2.10 Enjeux pour l'aire d'étude très éloignée

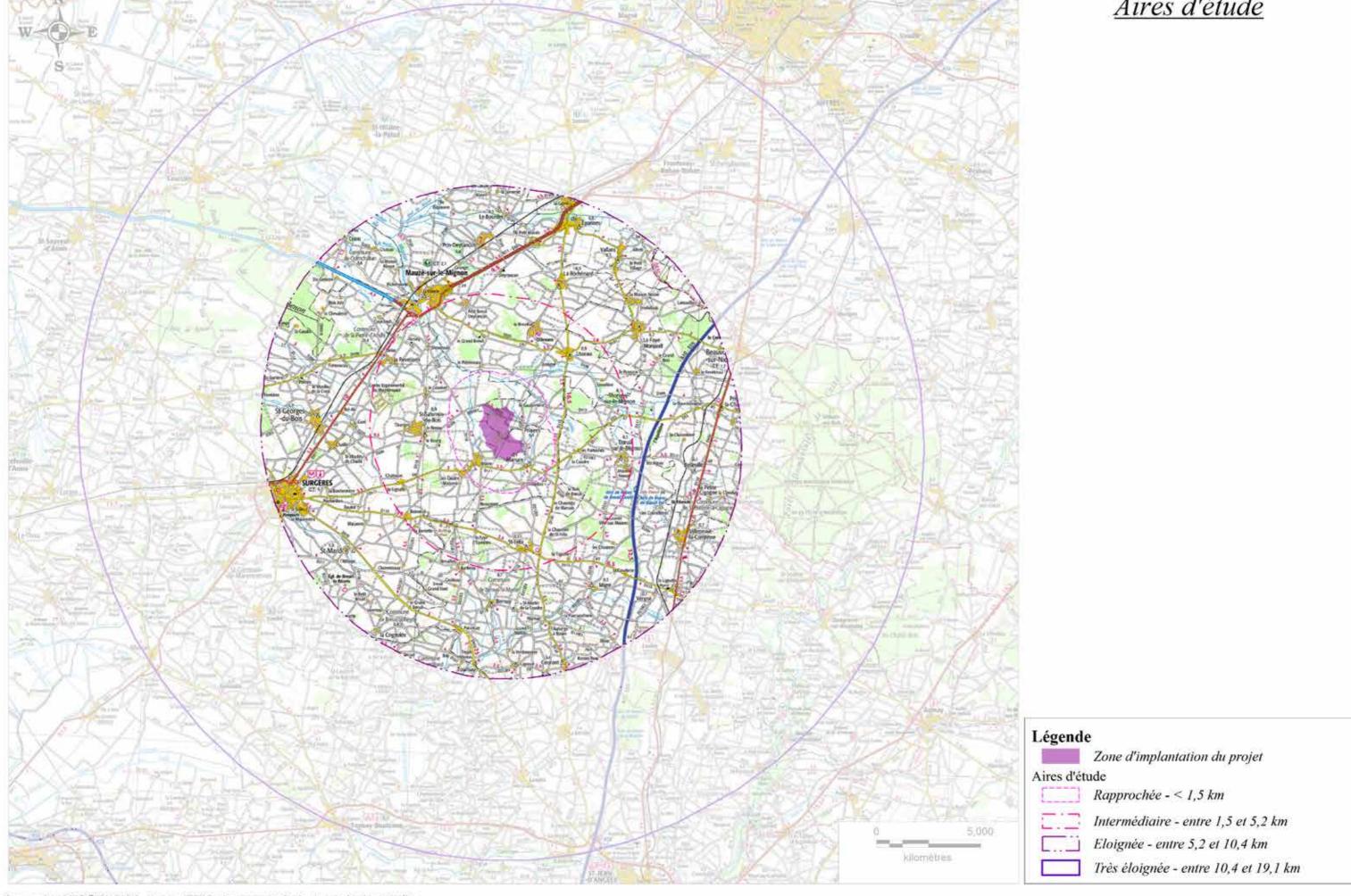
ENJEUX					COMMENTAIRES
Invisibilité avec les parcs éoliens existants	0				Les trois parcs de Péré, Saint Crépin et La Benate, présents sur l'aire d'étude très éloignée présente un enjeu négligeable du fait de leur distance d'éloignement, la topographie et les boisements de ce territoire bien que la zone d'implantation du projet se situe en plaine.
Perception depuis les axes de communication	0				Les axes majeurs ou les voies ferrées sont majoritairement situés en déblai par rapport au niveau naturel du sol. Les talus de ces réseaux sont souvent plantés et les axes secondaires souvent soulignés par des cordons boisés ce qui limite fortement les covisibiliés sur l'extérieur.
Perception depuis les bourgs	0				Les bourgs de l'aire d'étude très éloignée présentent un enjeu négligeable du fait de leur implantation dans la plaine: fermés sur eux-mêmes, ils possèdent en plus un espace tampon vis-à-vis de la plaine, composé de haies, vergers, plantations et murs.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	0				Les chemins de randonnée de l'aire d'étude très éloignée traversent majoritairement « la marche boisée » composée de la forêt domaniale de Chizé et de nombreux bosquets arborés ce qui ferme naturellement les vues sur l'extérieur.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés		1			Le patrimoine de l'aire d'étude très éloignée constituent un enjeu faible au regard de l'étude : souvent implantées en cœur de bourg et de faible hauteur pour les églises romanes, il n'est pas relevé d'enjeu notoire.







Aires d'étude



Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.



3.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants

Deux parcs éoliens sont situés à cheval sur les aires d'étude rapprochée et intermédiaire.

Le parc éolien de Bernay-Saint-Martin au Sud-Ouest, est composé de 8 machines. Distant de moins de 10km avec le futur parc, il représente un enjeu de covisibilité étant situé un peu plus en cœur de plaine, les mâts dominent le paysage alentour qui semble infini et dépasse nettement des bosquets boisés

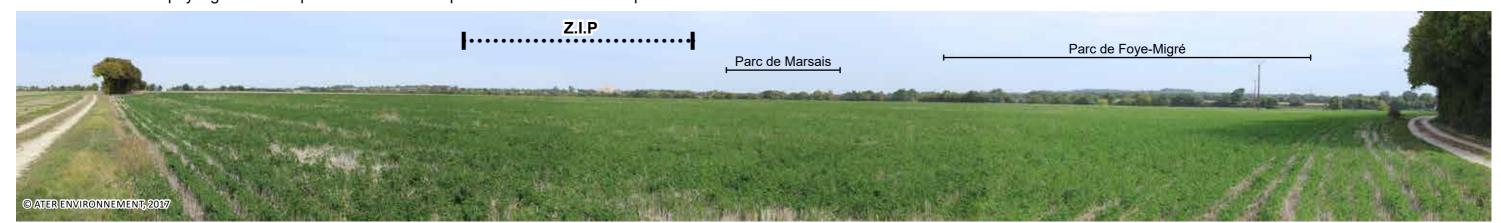


Fig. 40 : vue à 180°, depuis un sentier à l'Est de Surgères sur le parc de Bernay Saint Martin

Le parc éolien de Foye-Migré, au Sud-Est est constitué de 5 machines,.

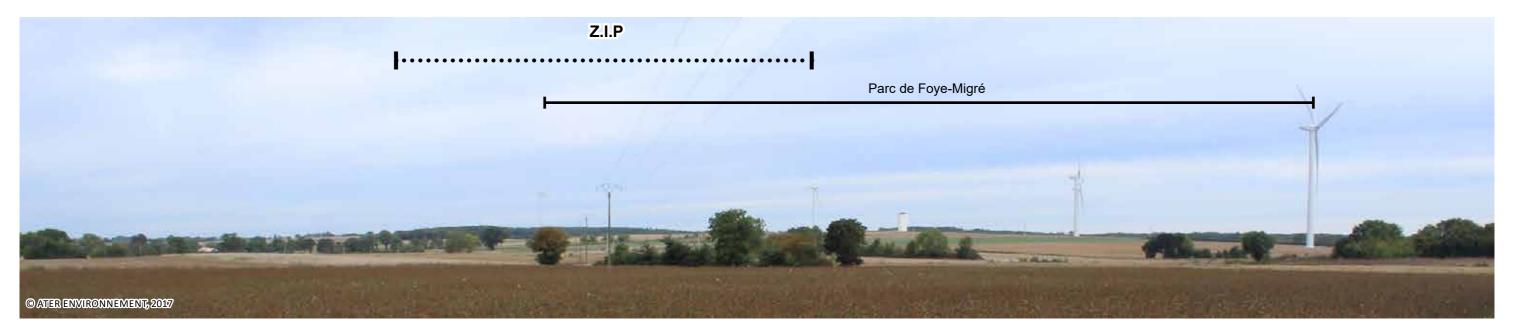


Fig. 40 : Sortie Nord de Migré, Parc éolien de Foye-Migré

```
    ■ Au regard de leur proximité - moins de 6 kilomètres les séparant  
    ■

    - les parcs de Breuillac et Bernay-Saunt-Martin et Foye-
    Migré vont entretenir une inter-visibilité notable malgré de la 
    topographie et des boisements.
```

3.2 Perception depuis les axes de communication

L'aire d'étude éloignée est irriguée par un chevelu routier riche représenté par de nombreuses départementales et voies communales.

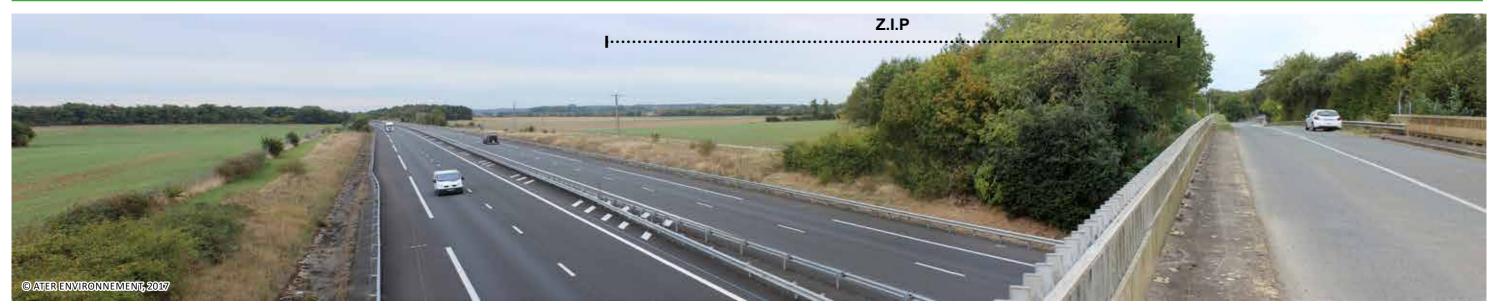


Fig. 41 : D911 au niveau de la Revetizon

Le Nord-Ouest de l'aire d'étude est traversée de tout son long par la D911 qui devient la N11. La départementale est majoritairement épaulée de cordons boisés fermant les vues, tandis que la N11 plus ouverte, traverse des boisements et des plaines de champs ouverts. Toutefois la topographie en creux de cet axe par rapport à l'aire d'étude très éloignée limite fortement les covisibilités avec le futur parc.



Fig. 41 : N11 depuis le pont de Prin-Deyrançon



L'Est de l'aire d'étude éloignée est traversé par l'A10 allant de Paris à Bordeaux. A l'instar de l'aire d'étude très éloignée, elle est entourée de talus végétalisés limitant les vues sur le lointain.

Fig. 44 : A10 depuis la D53

La D150 est située parallèlement à l'A10, à l'Est. Comme pour de nombreux axes de l'aire d'étude, des cordons boisés soulignent son tracé et ferment donc les vues.



Fig. 44 : D150; entrée Sud de Prissé-la-Charrière

La D115, circule au Nord de l'aire d'étude éloignée et traverse la topographie du site. Ces ondulations La D939 traverse le Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée, soulignée de nombreux cordons boisés elle accompagnées des nombreux boisements limitent les perceptions vers la zone d'implantation du projet.

n'offre pas de point de vue significatif sur le lointain.



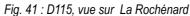




Fig. 41 : D939 à hauteur de Charentenay

L'aire d'étude éloignée est constituée d'un maillage de routes de faible largeur, peu fréquentées. La situation de plaine dans laquelle se trouve la zone d'implantation du projet ne permet pas de dégager de réel cône de vue du fait de l'enchaînement des lignes de crêtes arborées. Les routes de l'aire d'étude éloignée représentent un faible enjeu.

De même que sur l'aire d'étude éloignée, les bourgs de plaines sont concentrés sur eux-même en un tissu urbain dense. Ces villages compacts sont aussi pourvus d'une zone de transition faite de jardins, vergers et murs d'enceinte. Cette disposition installe une réelle continuité de l'espace avec l'horizon. Ainsi, les châteaux d'eau, les grands bâtiments agricoles ponctuent la plaine de leur verticalité.

A l'Est, la commune de Surgères représente le bourg le plus vaste de cette aire d'étude (6500 habitants environ), baignée par les eaux de la Gères (d'où son nom). Elle est considérée comme la « capitale laitière » du Centre-Ouest de la France avec une importante industrie laitière. Elle possède également un riche patrimoine historique, avec son château, son église, son enceinte, sa tour et ses portes datant du Moyen-Âge.



Fig. 46 : Enceinte médiévale de Surgères



Fig. 46 : Eglise de Saint-Georges-du-Bois

Mauzé-sur-le-Mignon est située au Nord-Ouest de l'aire d'étude éloignée et compte environ 2700 habitants. Le Mignon coule au milieu de cette ville qui a pris soin de s'installer à une distance raisonnable pour se protéger des débordements.



Fig. 46 : Kiosque à musique en travaux, Mauzé-sur-le-Mignon



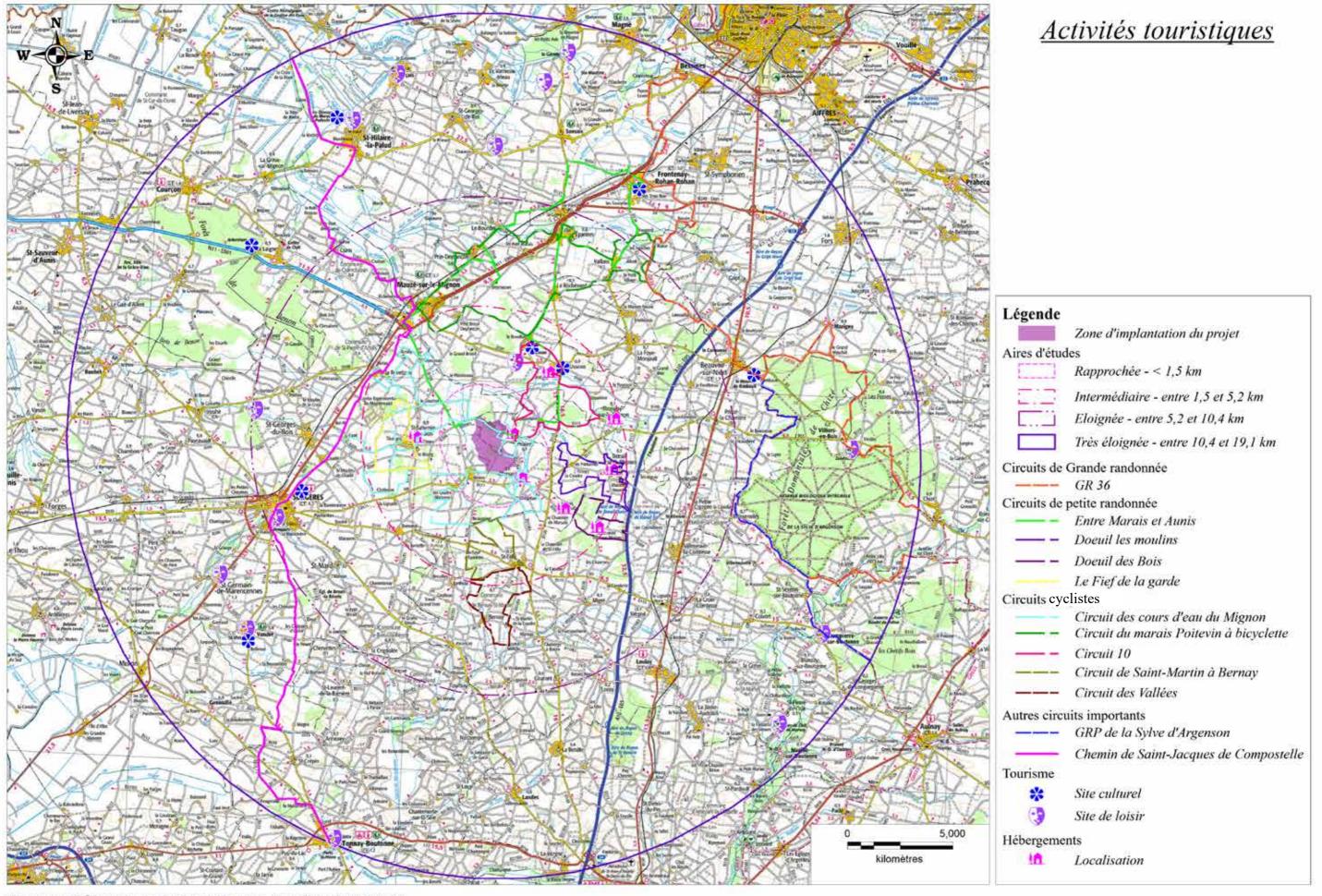
Fig. 46 : Epanne



Fig. 46 : Saint-Mard

Les villages de l'aire d'étude éloignée sont identiques à ceux de l'aire d'étude très = éloignée : tissu urbain dense, ramassés sur eux-mêmes pour préserver les plaines = agricoles, ils possèdent peu de covisibilité sur l'extérieur : la covisbilité sera faible.

3.4 Perception depuis les sentiers de randonnées



Source : Scan100® ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction Interdite. Réalisation ATER Environnement Septembre 2016. Le circuit de randonnée entre Marais et Aunis,traverse un territoire plus « à découvert » la topographie du site limite toutefois les covisibilités.

Le circuit cycliste des vallées est situé au Sud de l'aire d'étude concernée. Cette boucle passe à travers les villages et dans le bosquets boisés et présente peu de covisibilité avec le futur parc.



Fig. 46 : Circuit de randonnée entre Marais et Aunis, vers la Rochénard



Fig. 46 : Circuit cycliste des vallées à Bernay

A l'Est de l'aire d'étude éloignée, circule le chemin de Saint Jacques de Compostelle qui passe par Surgères et Mauzè-sur-le-Mignon. Passant à proximité de la D911, cet itinéraire peut présenter quelques rares points de vue sur la zone d'implantation du projet mais qui seront limités.



Fig. 46 : Eglise de Surgères sur le Chemin de Saint Jacques de Compostelle

Les randonnées cyclistes et pédestres qui traversent l'aire d'étude éloignée présentent de rares points de vue sur le futur parc du fait de la topographie et de la végétation. Les sites plus à découvert et en ligne de crêtes peuvent présenter un enjeu localisé. L'impact est donc modéré.

3.5 Perception et covisibilité : Les éléments monuments patrimoniaux et sites protégés

La majorité des monuments étant des églises en cœur de bourg, le risque de covisibilité est infime. Les châteaux sont souvent protégés de l'extérieur par des boisements attenants avec des sujets arborés remarquables.



Fig. 48 : Eglise classée Saint-Etienne-la-Cigogne

Commune	Monuments	Distance (km)						
Classé - 17								
BREUIL-LA-REORTE	A-REORTE Eglise Saint-Pierre-ès-Liens ; 14e siècle							
SURGERES	Eglise Notre-Dame ; 11e siècle ; 12e siècle	10 O						
Classé - 79								
PRISSE-LA-CHARRIERE	Tumulus de Pairé ; Néolithique	6,1 E						
SAINT-ETIENNE-LA- CIGOGNE	Eglise Saint-Etienne ; 12e siècle	8,2 SE						
	Inscrit – 17							
BERNAY-SAINT-MARTIN	Eglise Saint-Martin ; 12e siècle ; 15e siècle	7,1 S						
VILLENEUVE-LA- COMTESSE	Eglise Notre-Dame de l'Assomption ; 14e siècle ; 15e siècle ; 18e siècle	8,4 SE						
VILLENEUVE-LA- COMTESSE	Château ; 14e siècle	9,2 SE						
SURGERES	Aumônerie Saint-Gilles ou chapelle des Minimes ; 12e siècle	9,8 O						
SURGERES	Ancien château ; 16e siècle	10,4 O						
Inscrit - 79								
BELLEVILLE	Eglise Sainte-Marie	8,2 SE						

Fig.:44 inventaire des monuments historiques del'aire d'étude éloignée (Source: Mérimée, 2016)

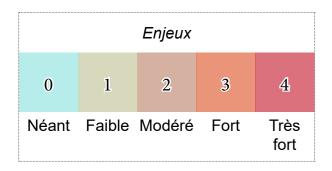


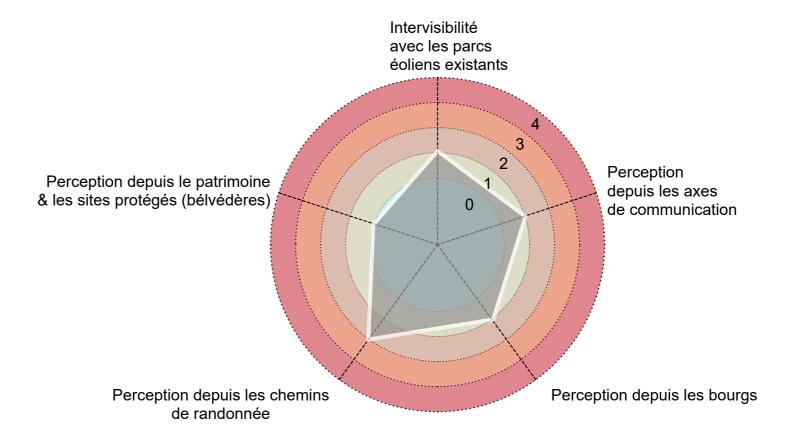
Fig. 48 : Eglise classée Notre-Dame de Surgères

Les monuments historiques, peu nombreux sur l'aire d'étude éloignée, représentent un enjeu négligeable au regard de leur positionnement par rapport à la zone d'implantation du projet et à leur situation au sein des bourgs qui les protègent visuellement.

3.6 Enjeux pour l'aire d'étude éloignée

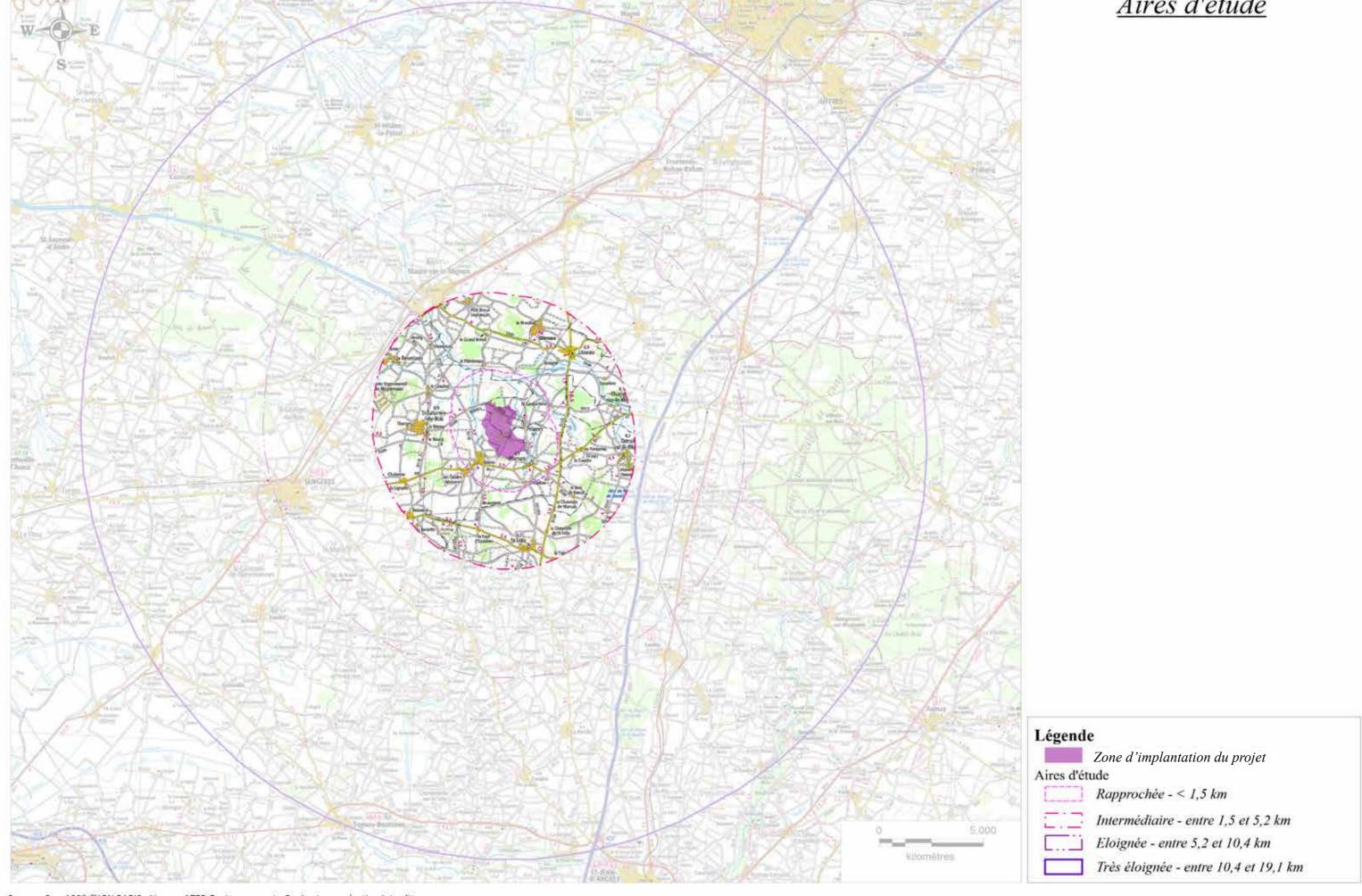
ENJEUX					COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants		1			De même que sur l'aire d'étude éloignée, on note une covisibilité avec les parcs éoliens implantés au Sud-Ouest de l'aire d'étude. Mais le relief et les bosquets boisés n'offrent que des fenêtres limitées, surtout depuis la D933
Perception depuis les axes de communication		1			Les axes routiers de l'aire d'étude éloignée présentent un enjeu faible. Le maillage de petites routes desservant l'ensemble des communes traverse de nombreux bosquets boisés ne laissant que peu de visibilité sur le lointain. Sur cette aire, les axes plus importants plongent au cœur des petites vallées humides, se refermant sur elles-mêmes.
Perception depuis les bourgs		1			Les bourgs de l'aire d'étude éloignée ne présentent pas d'enjeux forts. Certaines sorties de bourgs offrent des possibilités de covisibilité sur le parc, principalement ceux situés au Sud de la zone, en sortie, bien que limitées par les boisements. Le Nord de l'aire d'étude éloignée étant totalement fermé par les forêts.
Perception depuis les chemins de randonnée			2		Les chemins de randonnée de l'aire d'étude éloignée suivent les coteaux des petites vallées, souvent boisés. A ce titre ils constituent un enjeu modéré mais localisé du point de vue du paysage.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés (belvédères)	0				Le patrimoine de l'aire d'étude éloignée représente un enjeu faible de l'étude : souvent en cœur de bourg ou représentant des vestiges en cœur de boisement il n'est pas relevé d'enjeu notoire.







Aires d'étude



Source : Scan100* ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite.
Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.
56 État initial - Expertise paysagère



4.1 Intervisibilité avec les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens de Bernay-Saint Martin et Foye-Migré à cheval sur la présente aire d'étude et l'aire d'étude éloignée ne seront pas traités à nouveau dans cette partie.

Le parc de Marsais que l'on peut associer par sa proximité à celui de Bernay-Saint-Martin, présent au Sud-Ouest de la zone, est constitué de 8 machines implantées sur deux lignes. Leur proximité les rend perceptibles mais de façon raisonnable du fait de la présence des boisements.

Z.I.P

Parc de Bernay-Saint-Martin Parc de Marsais



Fig. 52 : Parc éolien de la Brie Champenoise depuis la D933, sortie Est de Fromentières

Au regard de leur proximité - moins de 5 kilomètres les séparant = - le parc de Marsais que l'on peu associer à celui de Bernay- = Saint-Martin présente une covisibilité cadrée par les boisements = les séparant.

4.2 Perception depuis les axes de communication

La D115, traverse l'Est de l'aire d'étude intermédiaire en limite des boisements plus à l'Est encore, reliquats de la Marche Boisée. Circulant en ligne de crête, sur un paysage de plaine largement ouvert, elle offre des covisibilités incontestables sur le futur parc et ses voisins.



Fig. 53 : D115, au Nord de la Chaussée de Marsais

La D101 est en retrait de la ligne de crête et longe différents boisements. Cette situation limite les covisibilité vers la zone d'implantation du projet.



Fig. 55 : éléments verticaux sur la D101, Vue sur l'église d'Usseau

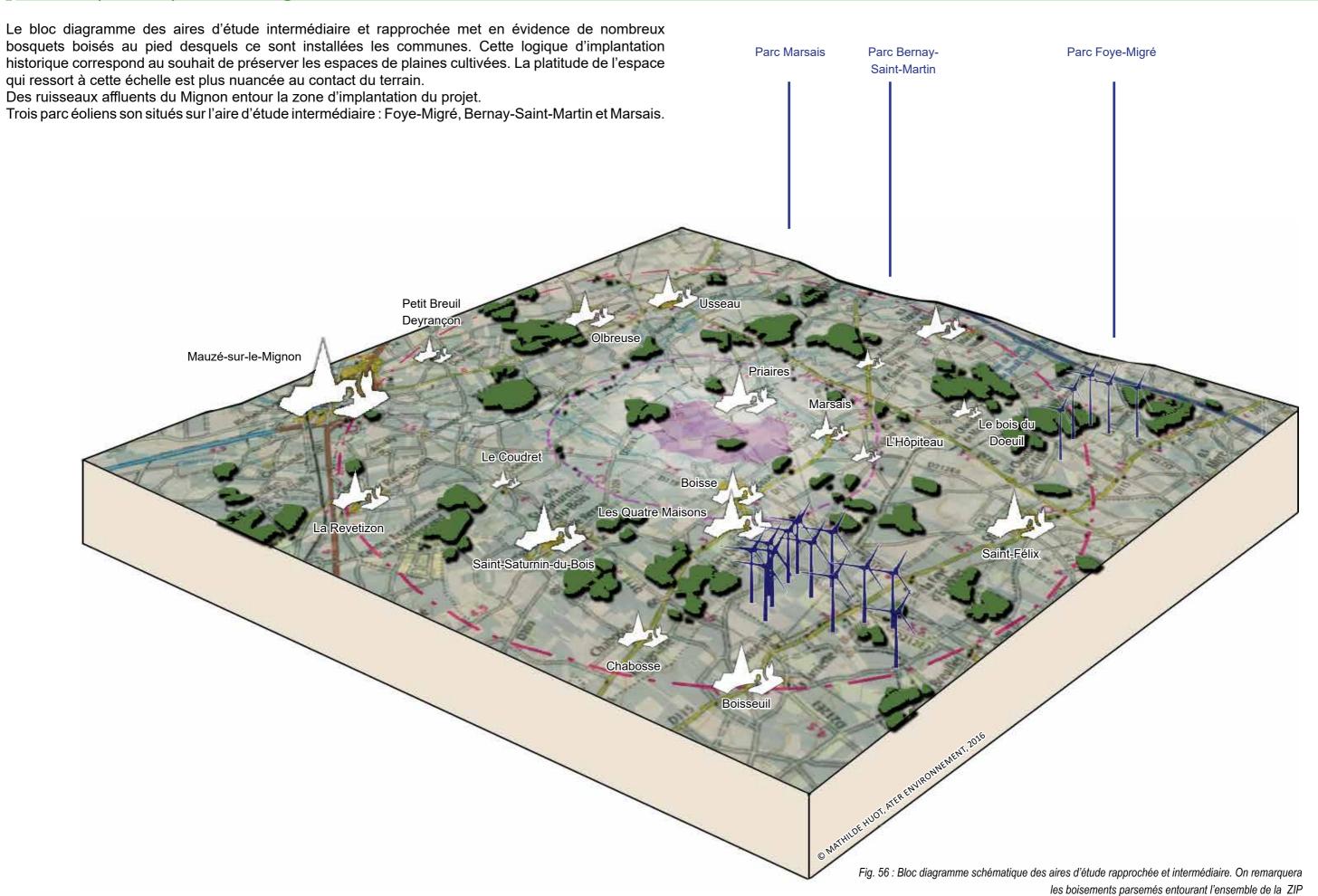
La D111 traverse d'Est en Ouest le centre de l'aire d'étude intermédiaire. Les boisements traversés ferment les vues en ces endroits mais sa proximité avec la zone d'implantation du projet et son ouverture sur le paysage du reste en fond un enjeu notable en terme de covisibilité. Les lignes haute tension déjà présentent sont un repère d'implantation et d'échelle de hauteur du futur parc.



Fig. 54: D111, vue sur «Les Quatre Maisons» et Boisse

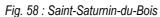
Au niveau de cette aire d'étude, les routes principales «encerclent» la zone d'implantation du projet et donne la possibilité de la voir dès lors que nous sommes en position culminante sur un paysage largement uvert.

4.3 Perception depuis les bourgs



Comme pour les aires d'étude précédentes, les bourgs de l'aire d'étude intermédiaire sont constitués d'un tissu urbain dense, avec des façades alignées sur la rue suivies de murs d'enceinte en pierre calcaire. Lorsque l'on s'éloigne des villages on les découvre dans un écrin de verdure, généreusement planté où parfois émerge les clochers si caractéristiques de la région. Cette végétation luxuriante préserve des vents de la plaine et par extension des covisibilités sur l'extérieur. Ces bourgs sont généralement constitués de hameaux







© ATER ENVIRONNEMENT, 2017

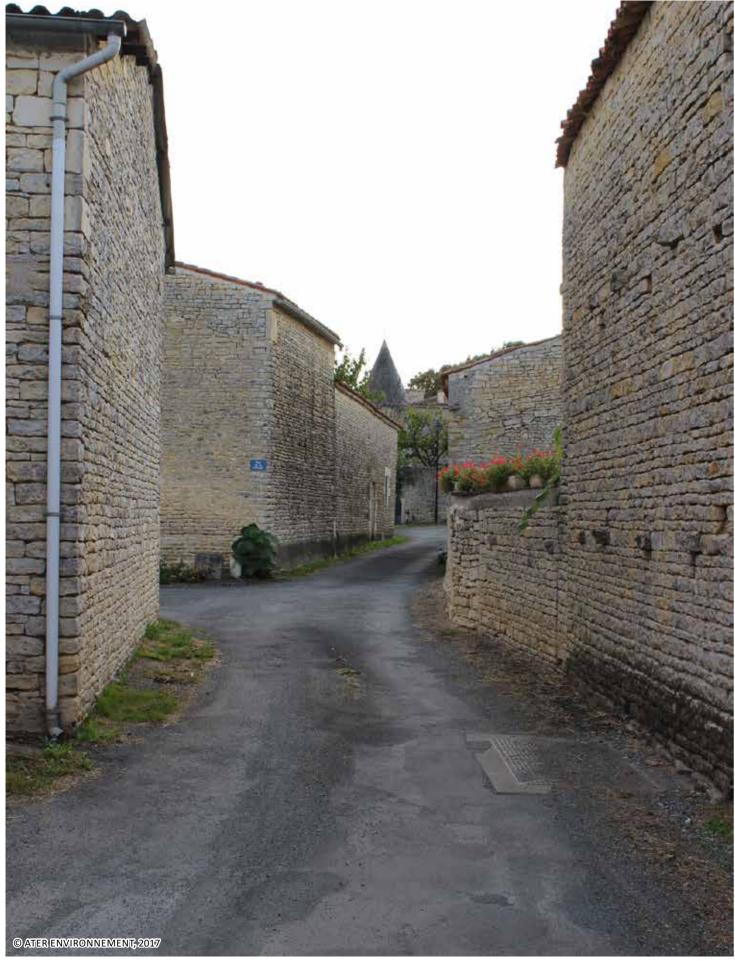
Fig. 59: Doeuil-sur-le-Mignon



Fig. 57 : Saint- Félix

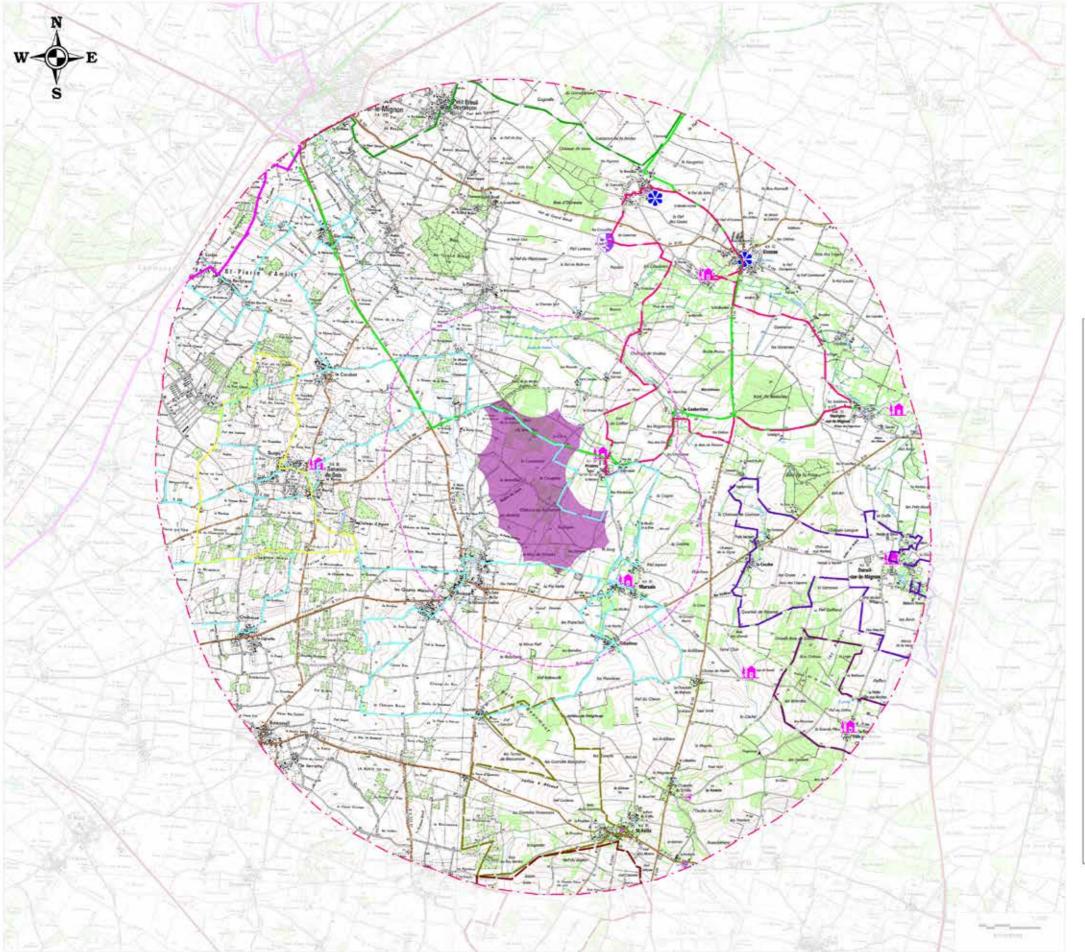
Fig. 60 : Entrée d'Usseau





Les villages de l'aire d'étude intermédiaire sont majoritairement situés aux abords de boisements. Cumulés à la ceinture verte qu'ils ont constitué pour se protéger des vents de la plaine, il en résulte un faible enjeu de perception visuelle avec le parc. A mesure que l'on approche celui-ci deviendra visible en sortie de bourg uniquement.

4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée



Activités touristiques



Source: Scan25* ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite. Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.

Les sentiers de l'aire d'étude intermédiaire relient les bourgs entre eux et traversent des boisements. Ces éléments constituent des barrières visuelles naturelles qui offrent par alternance des vues cadrées sur la zone d'implantation du projet.

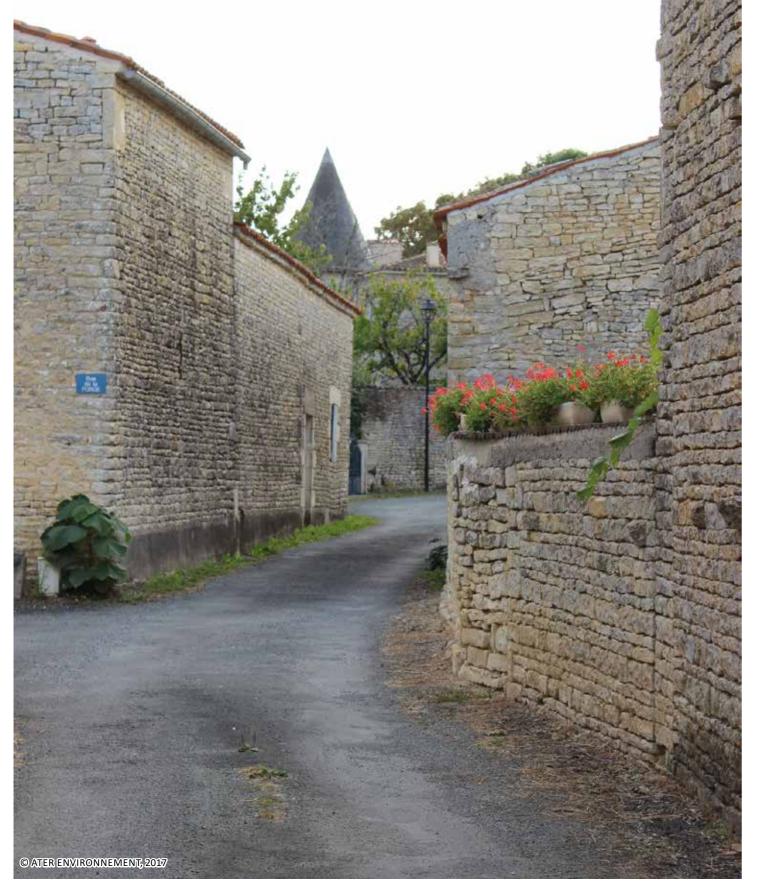


Fig. 46 : Circuit du Marais Poitevin à bicyclette, Olbreuse



Fig. 46 : Panneau d'itinéraire dans la commune de Doeuil-sur-le-Mignon



Fig. 46 : Panneau d'itinéraire dans la commune de Saint-Félix

Les sentiers de l'aire d'étude intermédiaire offrent des points de vue ponctuels sur le futur parc. En ce sens ils constituent un enjeu de perception visuelle modéré.

4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

Les monuments inscrits et classés dans l'aire d'étude intermédiaire sont peu nombreux et aucun d'entre eux n'est classé. Leur implantation en cœur de bourg fait qu'il constituent un enjeu de covisibilité faible. Le château d'Olbreuse est entièrement entouré de murs.

Commune	Monuments	Distance (km)					
Inscrit – 17							
SAINT-SATURNIN-DU-BOIS	Eglise Saint-Saturnin ; 13e siècle ; 14e siècle ; 2e moitié 16e siècle	2,6 O					
DOEUIL-SUR-LE-MIGNON	Eglise Notre-Dame ; 12e siècle ; 15e siècle	4,6 E					
Inscrit - 79							
USSEAU	Château d'Olbreuse ; 14e siècle ; 18e siècle	3,9 NE					

Fig. 63: inventaire des monuments historiques del'aire d'étude intermédiaire (Source: Mérimée, 2016)



Fig. 64: Château d'Olbreuse, Usseau

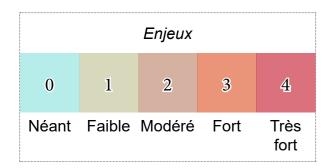


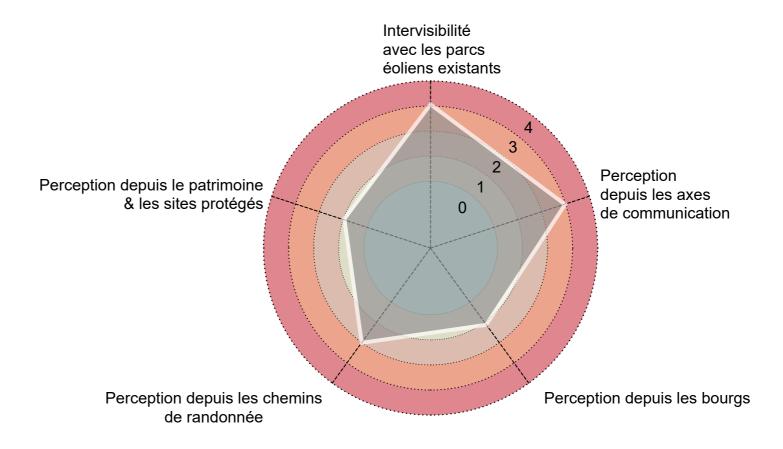
Fig. 65 : Eglise inscrite de Doeuil-sur-le-Mignon

Les monuments historiques de l'aire d'étude intermédiaire représentent un enjeu faible au regard de leur positionnement par rapport à la zone d'implantation du projet et à leur situation au sein des bourgs ou d'un mur d'enceinte qui les protège visuellement.

4.6 Enjeux pour l'aire d'étude intermédiaire

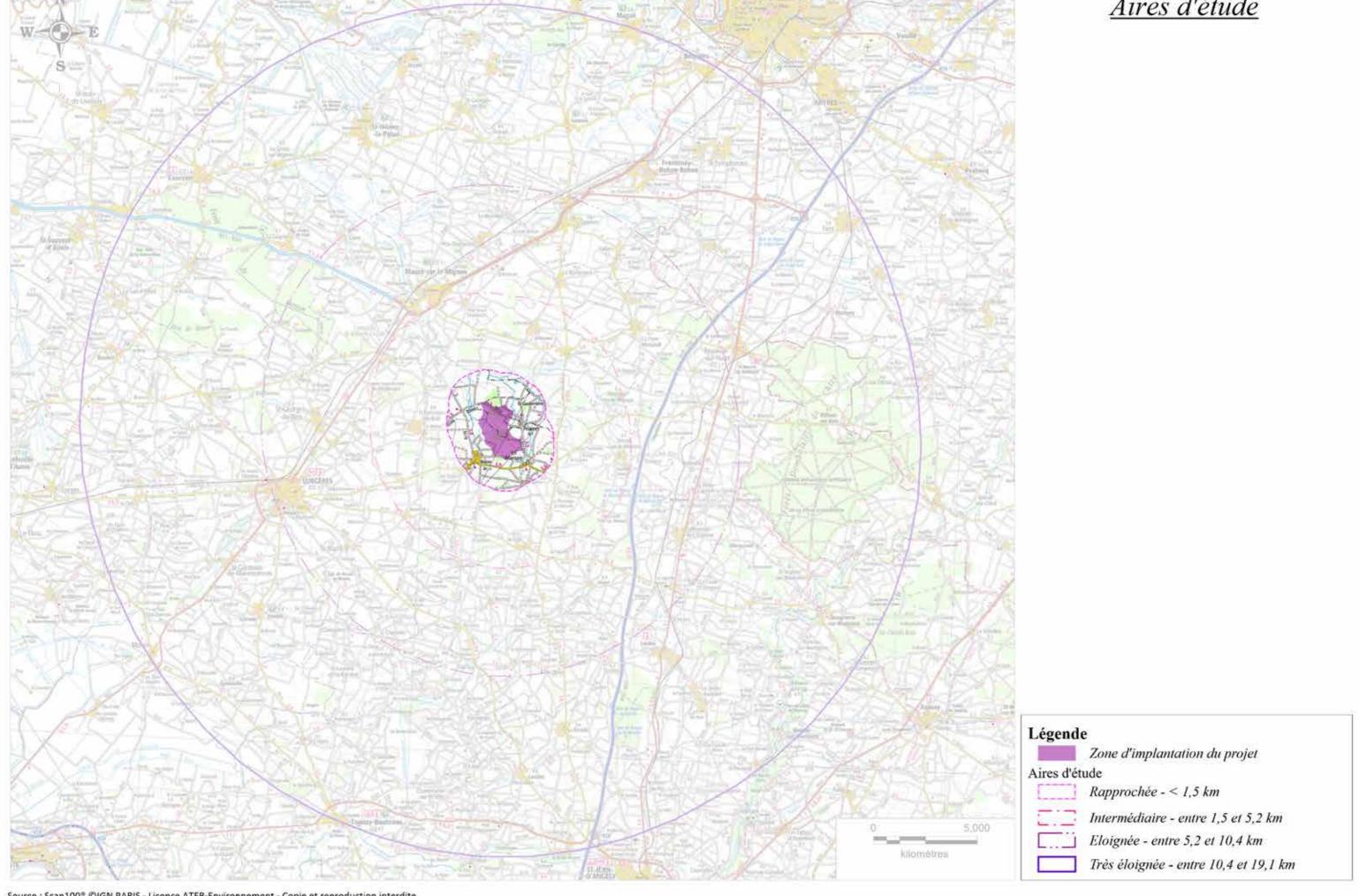
ENJEUX					COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants				3	Du fait de leur proximité et de la distance qui les sépare, le parc éolien de Marsais et le futur parc présentent des intervisibilités.
Perception depuis les axes de communication				3	Les départementales de l'aire d'étude intermédiaire présente des covisibilités importante dés lors qu'elles sont situées en lignes de crêtes sur des paysages ouverts. La D115 devenant la D120 à l'Est est particulièrement sensible à cet impact visuel.
Perception depuis les bourgs		1			Tout comme les aires d'études précédentes, les bourgs ne présentent pas de covisibilités depuis leurs centres. Toutefois au niveau des sorties de bourgs de certaines communes telles que Saturnin-du-Bois ou Boisseuil le parc sera perceptible.
Perception depuis les chemins de randonnée			2		Les chemins de randonnée de l'aire d'étude intermédiaire relient les bourgs entre eux et passent en forêt. Toutefois, les parties d'itinéraire offrant des vues dégagées sur le paysage alentour, présentent, de fait des covisibilités sur le futur parc.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés		1			Le patrimoine de l'aire d'étude intermédiaire, présente un enjeu faible, étant majoritairement situé en cœur de bourg ou entouré d'un mur d'enceinte pour le château.







<u>Aires d'étude</u>



Source : Scan100* ©IGN PARIS - Licence ATER-Environnement - Copie et reproduction interdite.
Réalisation ATER Environnement Septembre 2016.
70 Etat initial - Expertise paysagère



5.1 Intervisibilité avec les parcs éoliens existants

L'aire d'étude rapprochée ne présente pas de parc éolien construite, autorisé ou en instruction.

5.2 Perception depuis les axes de communication

La D111 passe au Sud de l'aire d'étude rapprochée, entre Boisse et Marsais, la topographie et les boisements mettent à distance la zone d'implantation du projet, les éoliennes du parc ne seront qu'en vues vers le parc. partie visibles et jamais toutes ensembles.



Fig. 66: D111 en direction de Boisse



Fig. 67: D119 entre le Le Coudret et la Motte Aubert

La D315 traverse la zone d'implantation du projet, au Nord et passe par de nombreux boisements. Cette situation fait que l'observateur ne percevra le parc que par partie en fonction de la situation.



Fig. 68: D119 entre le Le Coudret et la Motte Aubert

Les axes routiers de l'aire d'étude rapprochée irriguent sur le pourtour ou traversent la zone d'implantation du projet. Bien que nous soyons à proximité immédiate, les nombreux boisements de la plaine cadrent les vues ou les ferment.

5.3 Perception depuis les bourgs

Les communes de Priaires, Boisse et Marsais sont les trois communes principales cernant la zone d'implantation du projet par le Nord-Est.

Priaires est une commune de 120 habitants environ qui s'est installée sur la rivière «La Subite». Son pourtour est planté de nombreux cordons arborés en limite de cadastre. Deux lignes haute tensions passent également au Nord-Ouest et au Sud-Est.

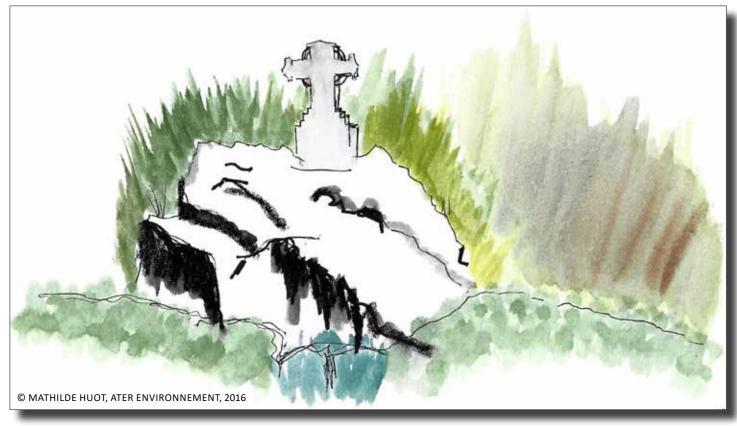


Fig. 69: Priaires, «souvenir de mission, 1879»



Fig. 70 : Priaires

Marsais, au Sud-Est de la zone d'implantation du projet regroupe 925 habitants dans un écrin végétal arboré assez dense pour le bourg principal. La Subite coule également en sa limite Nord-Ouest.



Fig. 71: Marsais

La ferme de la Motte Aubert est située au Nord-Ouest de l'aire d'étude rapprochée, au croisement de nombreux rus et adossée à l'Ouest à des bosquets boisés. Son bâti de taille basse et les boisements attenants limitent ses vues sur la plaine.



Fig. 73: La Motte Aubert

Boisse, au Sud-Ouest de la zone d'implantation du projet est un hameau de Marsais avec une ceinture verte composée de pâtures et vergers.



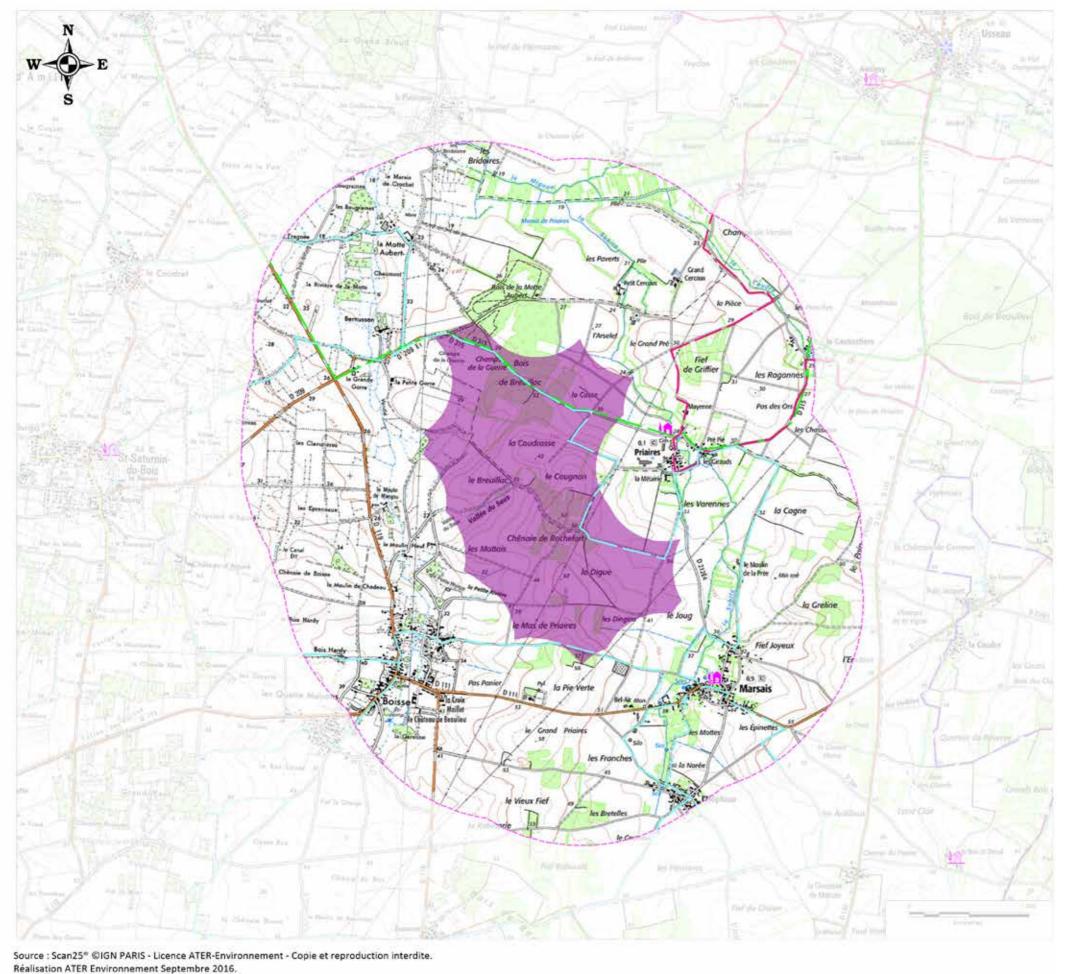
Fig. 72 : Boisse

Les communes à proximité sont situées dans les plis de la micro-topographie. Du fait de la proximité avec le projet, les parcs seront visibles mais les vues seront cadrées et limitées par les nombreux boisements attenants. L'enjeu est donc modéré.

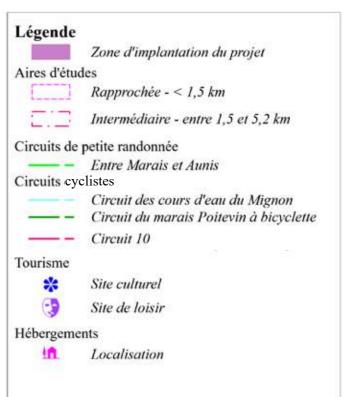
5.4 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés

L'aire d'étude rapprochée ne présente pas de monuments historiques.

5.5 Perception depuis les chemins de randonnée et circuits touristiques



Activités touristiques



Trois sentiers touristiques parcourent l'aire d'étude rapprochée et tous se rencontrent sur la commune de Priaires.

A cette échelle, on retrouve de nombreux circuits cyclistes.



Fig. 74: Circuit des «Cours d'eau du Mignon» traversant la Zone d'implantation du projet.

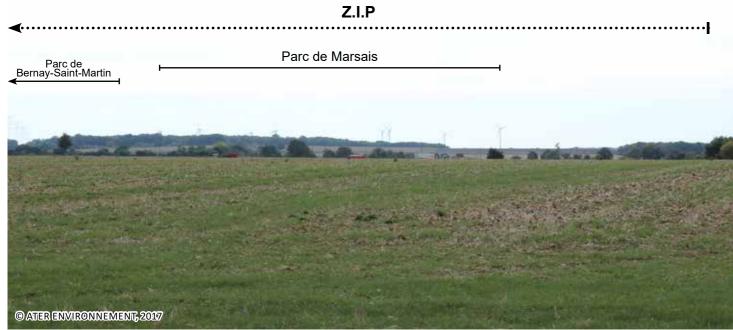


Fig. 75 : Circuit 10 à proximité du «Grand Cercoux», vue sur les parcs éolien de l'aire d'étude intermédiaire



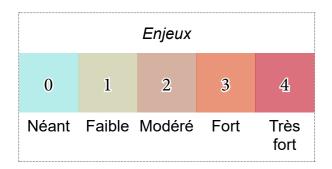


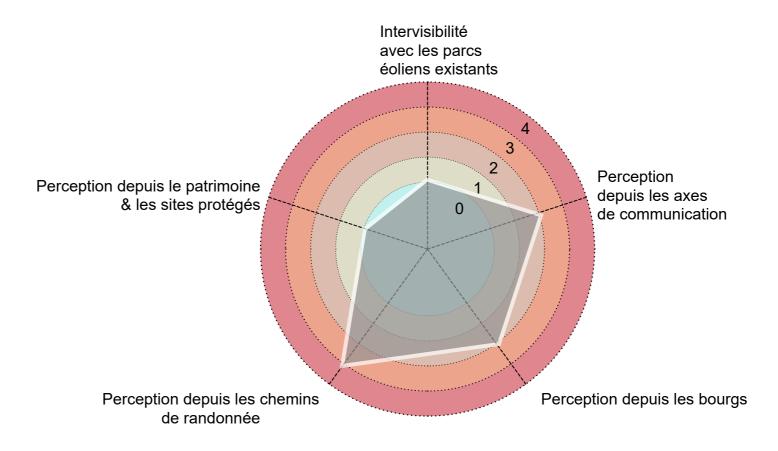
Fig. 76 : Différentes signalétiques des itinéraire cyclistes

L'aire d'étude rapprochée étant parcourue de nombreux circuits pédestres et cyclistes, ils présentent un enjeu de covisibilité important avec le futur parc.

5.6 Enjeux pour l'aire d'étude rapprochée

ENJEUX			COMMENTAIRES		
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	0				Il n'y a pas de parcs éoliens sur l'aire d'étude rapprochée.
Perception depuis les axes de communication			2		Les nombreux axes de communication qui parcourent le site donnent à voir le futur parc. Toutefois, les ouvertures sur le paysage sont limitées et cadrées par la végétation boisée très présente.
Perception depuis les bourgs			2		Tout comme les aires d'étude précédentes, les bourgs ne présentent que peu de covisibilités depuis leurs centres sauf quand le tissu urbain devient plus « lâche ». Les sorties de bourgs offrent plus de possibilités de contemplation.
Perception depuis les chemins de randonnée				3	Les chemins de randonnée de l'aire d'étude rapprochée relient les bourgs entre eux et passent en forêt. Certains d'entre eux passent aussi au cœur de la zone de projet et offrent donc de nombreuses possibilités de percevoir le futur parc. Depuis le Nord-Est de la zone, un effet cumulé avec les autres parcs pourra être observé.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	0				Il n' y pas de monuments historiques classés ou inscrits sur l'aire d'étude rapprochée.







6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

Le territoire qui entoure Priaires est celui d'une grande plaine constituée de micro reliefs, d'un hydrographie généreuse et de boisements en cordon ou en bosquet. L'Est du territoire est marqué par la naissance de la «Marche Boisée» où cette strate végétale se renforce peu à peu.

La plaine anthropisée se caractérise par des espaces de grandes cultures céréalières où l'horizon n'est interrompu que par les bosquets boisés, parsemés sur le territoire mais aussi des silos, des moulins... Au franchissement des lignes de crêtes de la micro topographie, on découvre encore la même scène campagnarde anthropisée... Et parfois des plus larges panoramas s'offrent à nous, par surprise. Très ponctuels, ils sont donc précieux pour contempler un peu plus le paysage dans toute son ampleur.

Les villages et les bourgs de ce territoire de plaine ce sont tous installés et construits selon le même modèle où on repère un tissu urbain très dense, fermé sur lui-même avec des maisons sur rue entourées de murs d'enceinte. Ce principe «économise» ainsi la plaine agricole, première activité économique de la région. Cette forme d'implantation s'accompagne souvent d'une ceinture verte, sorte de «zone tampon» qui se protège de la plaine mais aussi très fertile puisqu'on y trouve des vergers, des pâtures et des potagers...

Le présent projet n'est pas une nouveauté dans ce territoire, d'autres parcs éoliens ont déjà pris place, mais ce projet de paysage est à l'échelle du territoire qui l'accueille. Ils viennent ainsi dialoguer avec les rares éléments verticaux de la plaine : les silos des coopératives agricoles, les moulins et les châteaux d'eau. Ainsi, l'arrivée des éoliennes n'est autre que l'évolution du paysage rural, comme ce dernier a vu arriver les moulins des siècles plus tôt et plus récemment, les coopératives agricoles avec leurs silos qui forment actuellement des repères notables.

Ainsi, à mesure que l'on s'approche de la zone d'implantation du projet, le niveau de sensibilité des enjeux augmente, mais reste tempéré du fait du renforcement des boisements à mesure qu'on approche et de la topographie qui semble se creuser un peu plus. Les villages s'insèrent dans les plis, au contact des rus et les monuments historiques présents sur l'ensemble du territoire sont souvent situés en cœur de bourg. Rarement de haute stature, ce double écrin urbain puis végétale préserve ces édifices de toute covisibilité extérieure à n'importe quelle échelle de l'étude.

Les axes de communication restent le lieu de perception privilégié du territoire, mais cette vision est souvent confrontée au nombreux boisements soulignant ces axes ou les limites agricoles entre deux parcelles. Quand les paysages depuis la route s'ouvrent, le regard est arrêté par la topographie du site, renforcé par les boisements... A mesure que l'on s'approche, les nombreux sentiers de randonnées pédestres et cyclistes deviennent plus sensibles à ces enjeux de perception car ils relient souvent les bourgs entre eux, passent en forêt mais aussi en lignes de crêtes de la plaine. Sur ces lieux précis, les covisibilités deviennent perceptibles et il est possible d'apercevoir le futur projet mais aussi les parcs déjà présents.

Dans les aires d'étude intermédiaire et rapprochée, l'implantation des éoliennes devra amener une nouvelle lecture du paysage qui soit harmonieuse et claire, en cohérence avec les parcs à proximité : Une implantation en ligne est à pressentir.



1 VARIANTES D'IMPLANTATION

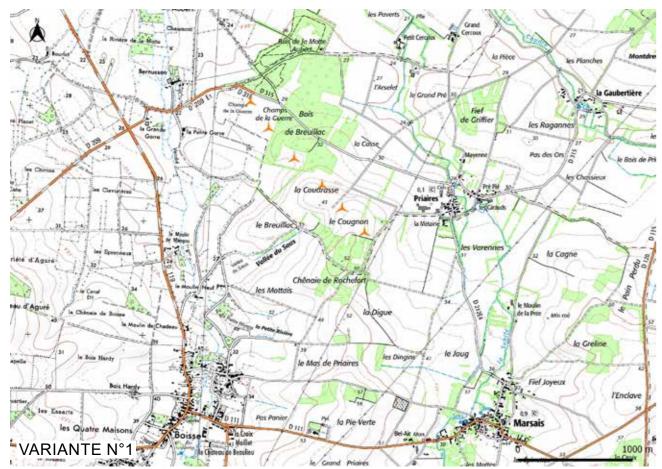


Fig. 77 : Scénario d'implantation n°1

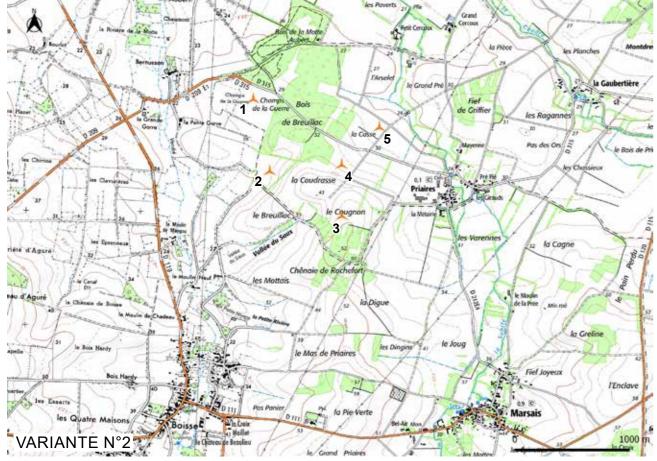


Fig. 78 : Scénario d'implantation n°2

Afin de déterminer la meilleure implantation possible, plusieurs scenarii ont été envisagés pour apporter les réponses optimales aux enjeux écologiques, paysagers et énergétiques. La continuité avec les parcs éoliens existants, l'inscription dans le territoire, l'impact sur l'environnement, l'exposition au vent et la cohérence globale sont autant de critères qui guident ces propositions.

Commentaire paysager variante n°1:

Cette variante comporte six éoliennes réparties sur le foncier exploitable selon une ligne orientée Nord-Ouest, Sud-Est. Cette proposition exploite au mieux le potentiel énergétique éolien en s'appuyant sur les distances minimales inter-éoliennes et offre une belle lisibilité du parc dans le paysage à grande échelle. La principale problématique se situe à une échelle plus locale où il risque d'y avoir un effet décousu du parc qui se retrouve à «enjamber» les différents boisements. Une absence de lien entre les éoliennes risque de provoquer un effet de détachement et de rupture vis-à-vis du paysage.

Avantages et inconvénients :

- + Maximisation du potentiel éolien
- + Belle lisibilité du parc à grande échelle car une ligne est toujours lisible dans un paysage
- Densité importante, proximité avec le bourg de Priaires pour l'éolienne la plus au Sud
- Faible intégration vis-à-vis des volumes boisés du Bois de Breuillac qui est «enjambé»
- Mauvaise lisibilité de la géométrie du parc à une échelle locale avec un détachement des éoliennes les unes des autres.
- Risque d'effet d'ondulation de la ligne du fait de la topographie du territoire d'implantation
- Emprises importantes sur les surfaces agricoles avec la création de nombreux accès.

Commentaire paysager variante n°2 :

Cette variante comporte cinq éoliennes dont l'implantation est similaire à l'implantation retenue. Les éoliennes 3, 4 et 5 forment un arc de cercle tourné vers Priaires. Un effet d'encerclement risque d'être ressenti depuis les sorties Ouest du village. Du points de vue du paysage, ces modifications d'implantation sont minimes par rapport à l'implantation retenue pour être amener à différencier réellement les conclusions de cette variante plutôt que celle de l'implantation retenue :

Avantages et inconvénients

- + Bosquet limitant son emprise sur l'horizon
- + Lisibilité du parc raisonnable à plusieurs échelles
- + Bonne intégration paysagère avec le contexte forestier
- + Occupation optimisée des espaces entre les boisements
- + Augmentation des distances vis-à-vis des habitations
- + Densité raisonnable sans effet d'écrasement
- + Proximité aux chemins existants et emprise diminuée sur les surfaces agricoles
- L'éolienne la plus au Sud est située sur un point haut et se détache du reste du parc
- Légère courbe des éoliennes à l'Est qui donne un effet d'encerclement

IMPLANTATION RETENUE

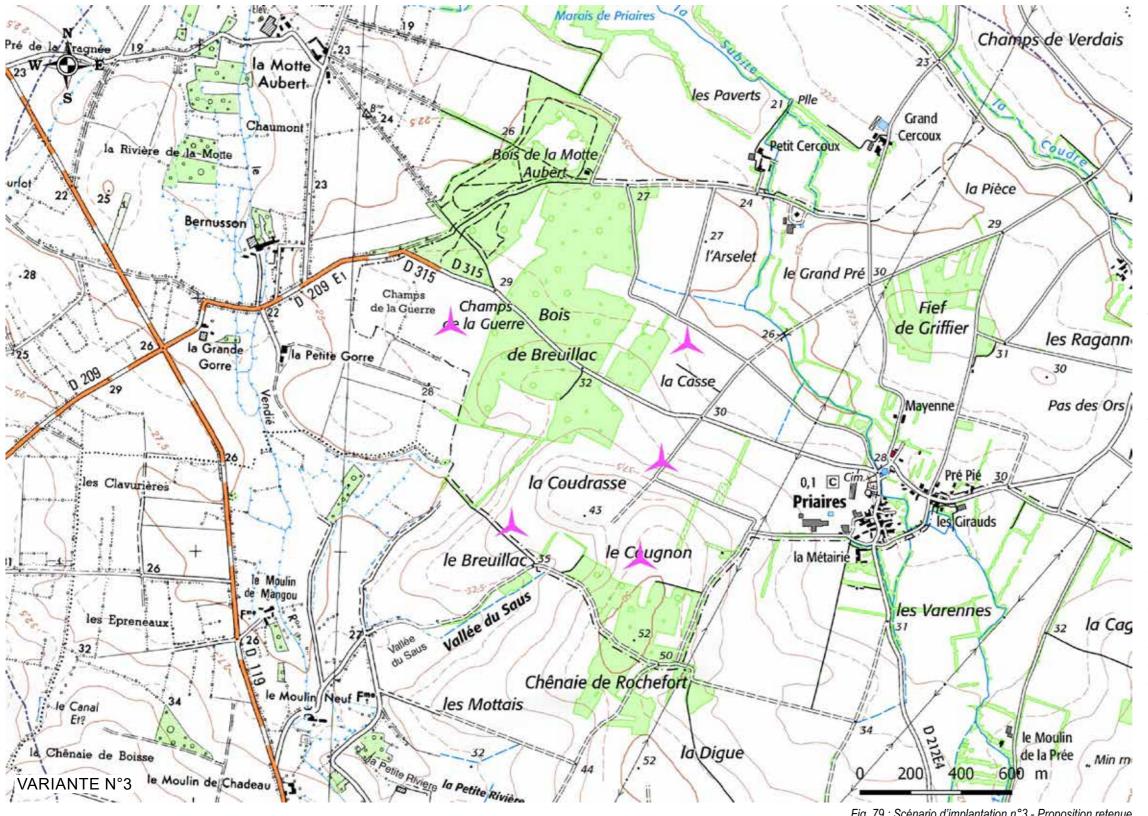


Fig. 79: Scénario d'implantation n°3 - Proposition retenue

Commentaire paysager variante n°3:

Cette variante comporte cinq éoliennes disposées en bosquet s'organisant autour du bois de Breuillac. Cette implantation s'insère entre deux boisements. Trois des cinq éoliennes du parc suivent une ligne Nord-Sud à l'Est du parc, à distance raisonnable du parc éolien de Breuillac.

Avantages et inconvénients

- + Effet d'encerclement évité
- + Bosquet limitant son emprise sur l'horizon
- + Lisibilité du parc raisonnable
- + Bonne intégration paysagère avec le contexte
- + Occupation optimisée des espaces entre les boisements
- + Augmentation des distances vis-à-vis des
- + Densité raisonnable sans effet d'écrasement ni d'encerclement
- + Proximité aux chemins existants et emprise diminuée sur les surfaces agricoles
- L'éolienne la plus au Sud est située sur un point haut et se détache du reste du parc
- L'éolienne au Nord-Ouest semble détachée du reste du parc et risque de nuire à la lisibilité globale du parc.

Ce schéma d'implantation retenu apporte une proposition appropriée au regard du contexte et des enjeux du projet éolien Priaires. Le dialogue qu'il développe avec les autres parcs éoliens ainsi qu'avec son territoire fait de cette variante une proposition intéressante.

L'éolienne E3 étant située sur un point haut du relief, elle s'élève au-dessus des autres machines du parc projeté de Breuillac. Pour compenser l'effet de décalage vertical des nacelles induit par le relief, on se propose d'étudier une variante où les éoliennes du parc conservent la même implantation que la variante 3 mais ont des hauteurs différentes. Dans la variante 4, la taille du mât de l'éolienne E3 est donc de 91,5m au niveau de la nacelle, contre 120m pour les autres éoliennes du parc. Cela correspond aux modèles d'éoliennes actuellement disponibles sur le marché.

Les coupes ci-après illustrent la topographie de la zone d'implantation et sont un élément de comparaison des variantes 3 et 4, afin de mesurer l'impact visuel du choix d'une éolienne E3 de plus petite taille par rapport aux autres éoliennes constituant le parc.

La coupe Nord-Ouest / Sud-Est reproduit une vue sur le flanc du parc pour un observateur situé à l'Ouest de ce dernier, tandis que la coupe Nord-Est / Sud-Ouest représente une vue face au parc pour un observateur situé au Sud de ce dernier et regardant vers le Nord.

Sur ces coupes, les éoliennes ont une hauteur de 180m en bout de pale et un mât de 120m au niveau de la nacelle, ces valeurs correspondant à la taille maximale des modèles de machines prévus pour le parc. Dans le cas de la variante 4, E3 possède un mât ayant une taille de 91,5m, et donc une hauteur en bout de pale de 160m. Il existe une exagération verticale des coupes, dans un soucis de facilitation de lecture du relief. Pour chaque coupe, 4 coupes ont été superposées en respectant les proportions et une transparence a été appliquée aux éléments les plus éloignés, afin de reproduire l'effet de profondeur observable dans la réalité.

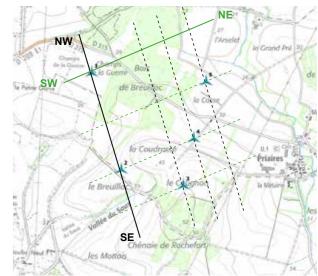


Fig. 80 : Carte de localisation des traits de coupe (Fond IGN 1/25000)

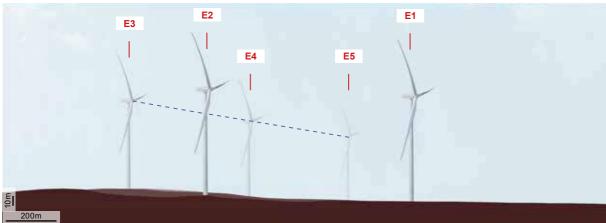


Fig. 80 : Coupe Nord-Ouest / Sud-Est (flanc Ouest du parc) variante 3

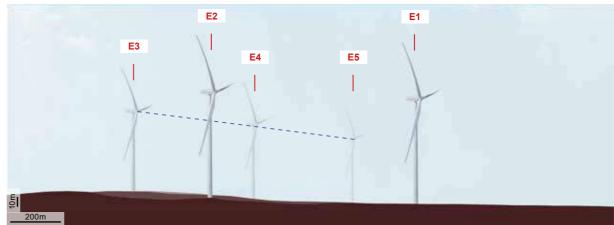


Fig. 81: Coupe Nord-Ouest / Sud-Est (flanc Ouest du parc) variante 4

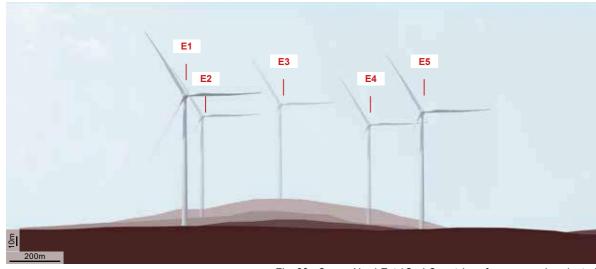


Fig. 82: Coupe Nord-Est / Sud-Ouest (vue face au parc) variante 3

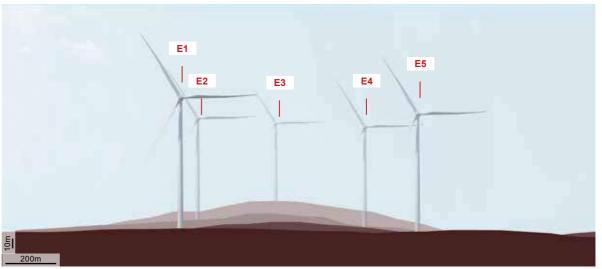


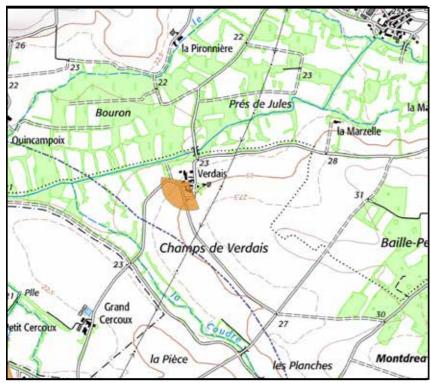
Fig. 82: Coupe Nord-Est / Sud-Ouest (vue face au parc) variante 4

Si on compare les coupes Nord-Ouest / Sud-Est de la variante 3 et de la variante 4, on constate que la différence de hauteur de l'éolienne E3 est peu perceptible selon cet angle de vue. La ligne imaginaire qui relie les nacelles des éoliennes E3, E4 et E5 est moins inclinée dans le cas de la variante 4 par rapport à la variante 3. La différence est plus visible entre les coupes Nord-Est / Sud-Ouest. En effet, selon cet angle de vue le relief se dessine de manière plus affirmée, et l'implantation des éoliennes sur les différents niveaux qui le composent est parfaitement lisible. Les éoliennes de la variante 3 suivent les ondulations du relief. Aussi, celui-ci se retrouve dans l'altitude des nacelles. L'éolienne E3 permet donc de lire le relief, plutôt que de l'effacer, ce qui facilite l'intégration du parc. Dans le cas de la variante 4, l'éolienne E3 se retrouve au même niveau que E2 et E4, ce qui semble effacer les variations de la topographie.

Coordonnées Lambert II : 373249 - 2133166 Azimut / Champ / Focale : -135/60/50

Nombre d'éoliennes visibles : 5 Éolienne la plus proche : E5 2 km Éolienne la plus éloignée : E2 3 km

Localisation de la prise de vue



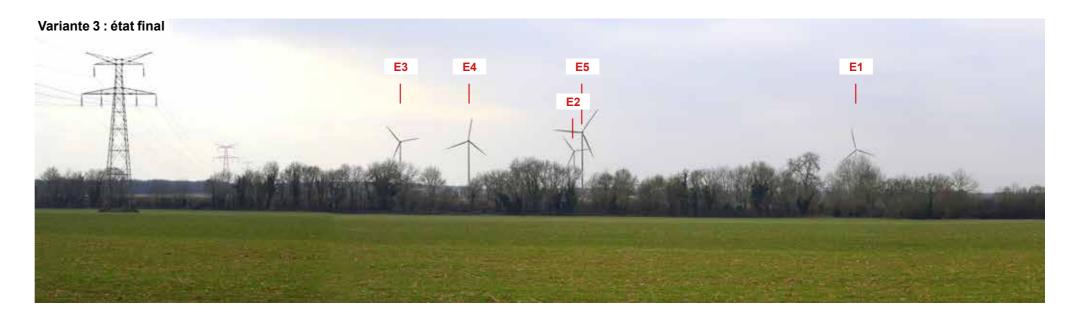
Fond IGN 1/25000

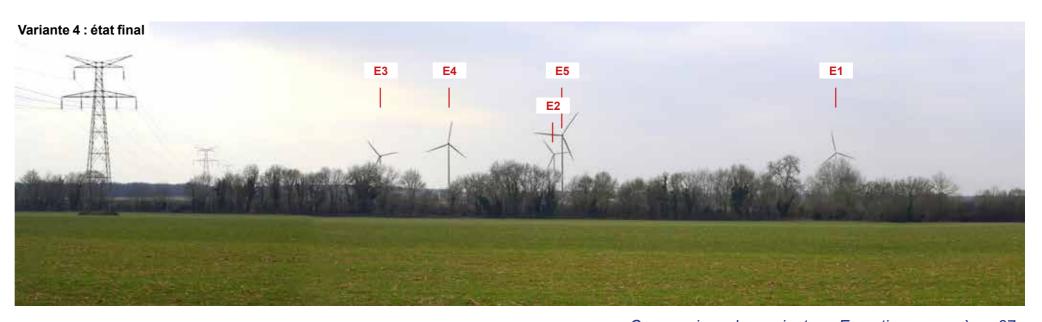
Commentaires paysagers

Depuis la route des marais, en sortie Sud de Verdais, le paysage est fermé au second plan par des boisements. Les éoliennes des deux variantes s'élèveront au-dessus de ces derniers. La variante 3 se présente sous la forme d'une ligne d'éoliennes en avant de laquelle se détache l'éolienne E5. Dans la variante 4, cette ligne en arrière-plan se transforme en vague, moins géométrique et visuellement d'aspect plus désordonné.

Etat initial et photomontages



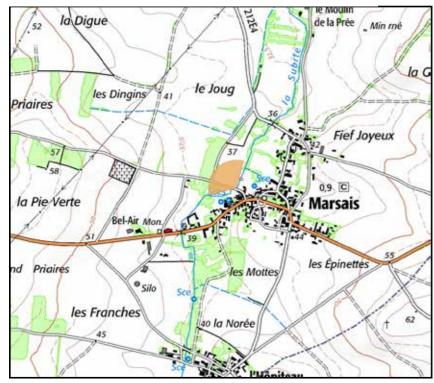




Coordonnées Lambert II: 372556 - 2129386

Azimut / Champ / Focale : -30/60/50 Nombre d'éoliennes visibles : 5 Éolienne la plus proche : E3 2 km Éolienne la plus éloignée : E1 3,1 km

Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

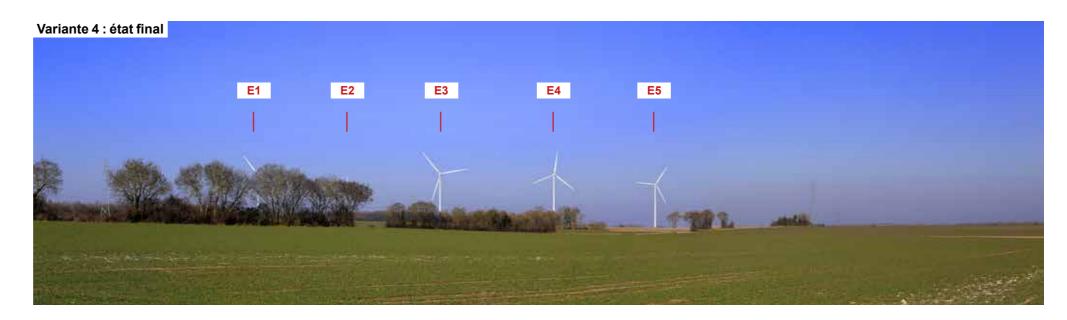
Commentaires paysagers

Depuis la sortie Nord-Ouest de Marsais, les champs qui composent le paysage sont ponctués de boisements épars qui filtrent partiellement le futur parc de Priaires. En effet, E1 et E2 ne sont que très peu visibles. Les 3 autres éoliennes du projet sont entièrement perceptibles. Dans le cas de la variante 4, les éoliennes visibles concernent la même hauteur et restent proportionnelles avec les boisements attenants, ce qui n'est pas le cas de la variante 3 où la taille des machines croit selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est. La variante 4 s'intègre ici mieux au paysage immédiat par rapport à la variante 3.

Etat initial et photomontages



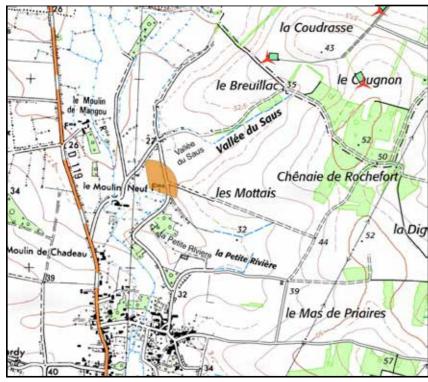




Coordonnées Lambert II : 370517 - 2130474

Azimut / Champ / Focale : 45/100/60 Nombre d'éoliennes visibles : 4 Éolienne la plus proche : E2 0,9 km Éolienne la plus éloignée : E5 1,9 km

Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

Commentaires paysagers

Depuis le chemin du Moulin Neuf, les arbres situés de part et d'autre de la route forment des masques ponctuels qui filtrent partiellement les éoliennes du futur parc de Priaires. E5 et, dans une moindre mesure, E2 seront moins perceptibles depuis ce point. On remarque également que E1 parait isolée, étant localisée de l'autre côté de la route par rapport au reste du parc.

Dans le cas de la variante 3, les éoliennes visibles soulignent les ondulations du relief, ce dernier n'étant pas apparent depuis ce point mais se ressentant dans la variation de hauteur des nacelles des éoliennes. En revanche dans la variante 4, E3, de plus petite taille, se retrouve à la même altitude de E1 et E4. Ces 3 machines forment une ligne en arrière de E2.

Etat initial et photomontages







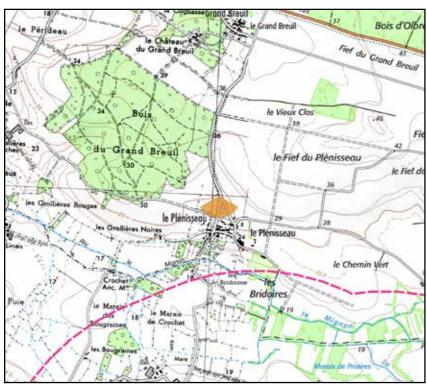
Vue 42 : Vue en entrée Nord du Plénisseau, au croisement entre la rue du vieux pont et la rue de l'Éolienne

<u>Informations sur la vue :</u>

Coordonnées Lambert II: 370742 - 2134299

Azimut / Champ : 160/60 Nombre d'éoliennes visibles : 5 Éolienne la plus proche : E1 2,4 km Éolienne la plus éloignée : E3 3,5 km

Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

Etat initial et photomontages





Commentaires paysagers

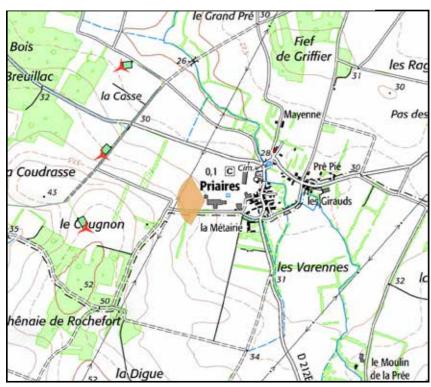
Depuis l'entrée Nord du hameau du Plénisseau , les éoliennes des 2 variantes d'implantation se dessinent au-dessus de la trame bâtie du bourg. On observe une continuité dans la ligne de rotors visibles dans le cas de la variante 3 qui n'existe plus dans la variante 4 du fait de la taille inférieure de l'éolienne E3. L'ensemble d'éoliennes semble moins cohérent dans la variante 4 que dans la variante 3.



Coordonnées Lambert II : 372272 - 2131068 Azimut / Champ / Focale : -65/130/50

Nombre d'éoliennes visibles : 5 Éolienne la plus proche : E4 0,6 km Éolienne la plus éloignée : E1 1,6 km

Localisation de la prise de vue



Fond IGN 1/25000

Etat initial et photomontages







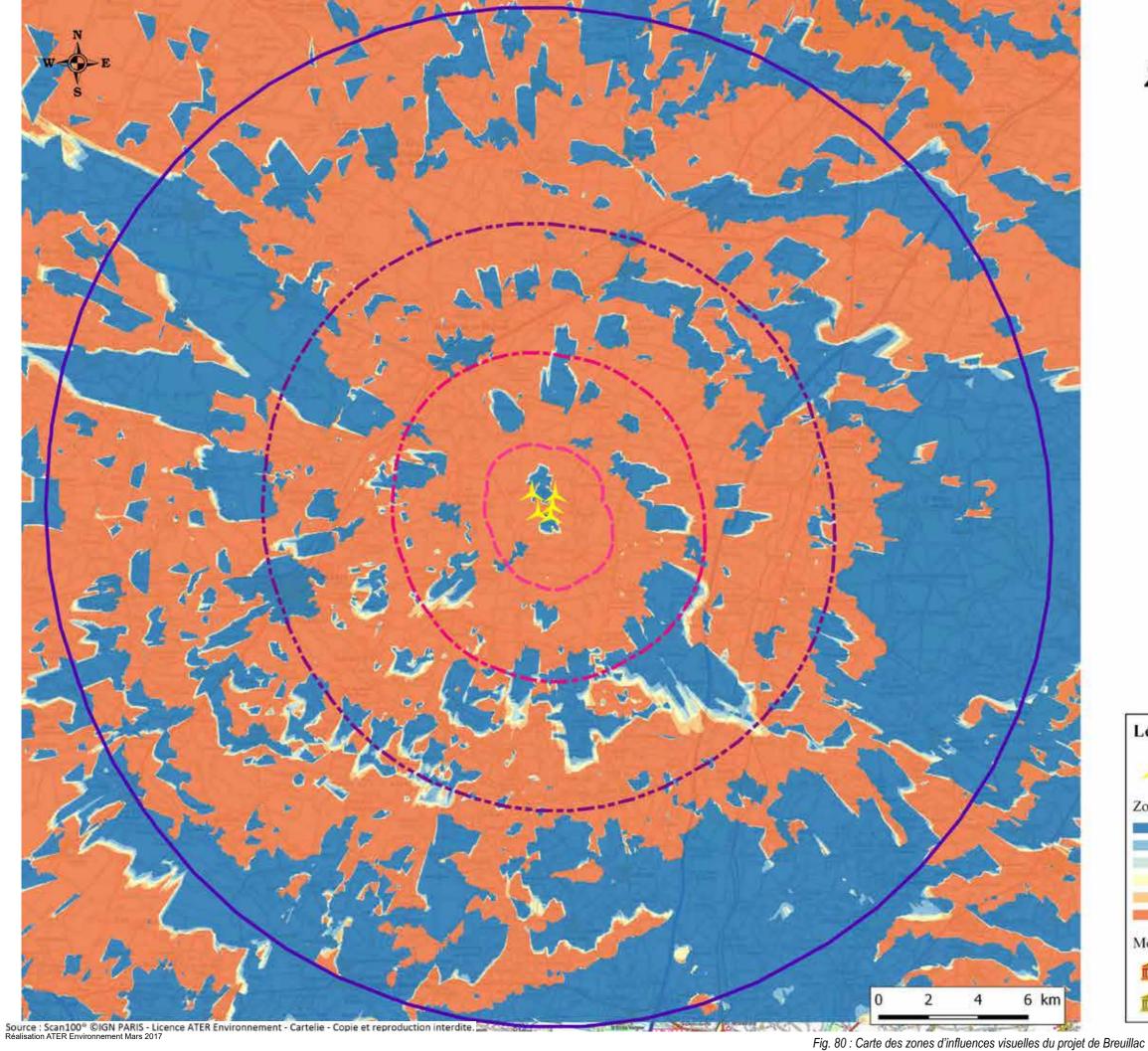
Commentaires paysagers

Depuis le chemin du tour de ville, à l'Ouest de Priaires, le paysage est très ouvert, et les éoliennes des deux variantes forment des repères verticaux très prégnants. Dans le cas de la variante 3, on observe deux lignes d'éoliennes dont la taille décroit du Sud vers le Nord. Pour la variante 4, l'effet semble moins harmonieux, E3 paraissant avoir la même taille que E4, rompant l'effet de symétrie existant dans le cas de la variante 3.

Dans la majorité des cas étudiés (à l'exception de la vue 15), la variante 3 présente une cohérence visuelle plus importante que la variante 4. Le changement de hauteur du mât de l'éolienne E3 perturbe la lecture du parc dans le paysage. En effet, selon les cas, il crée une discontinuité dans la ligne d'éoliennes constituant le parc ou entraine un rupture de pente de cette même ligne, ou encore limite la perception du relief.





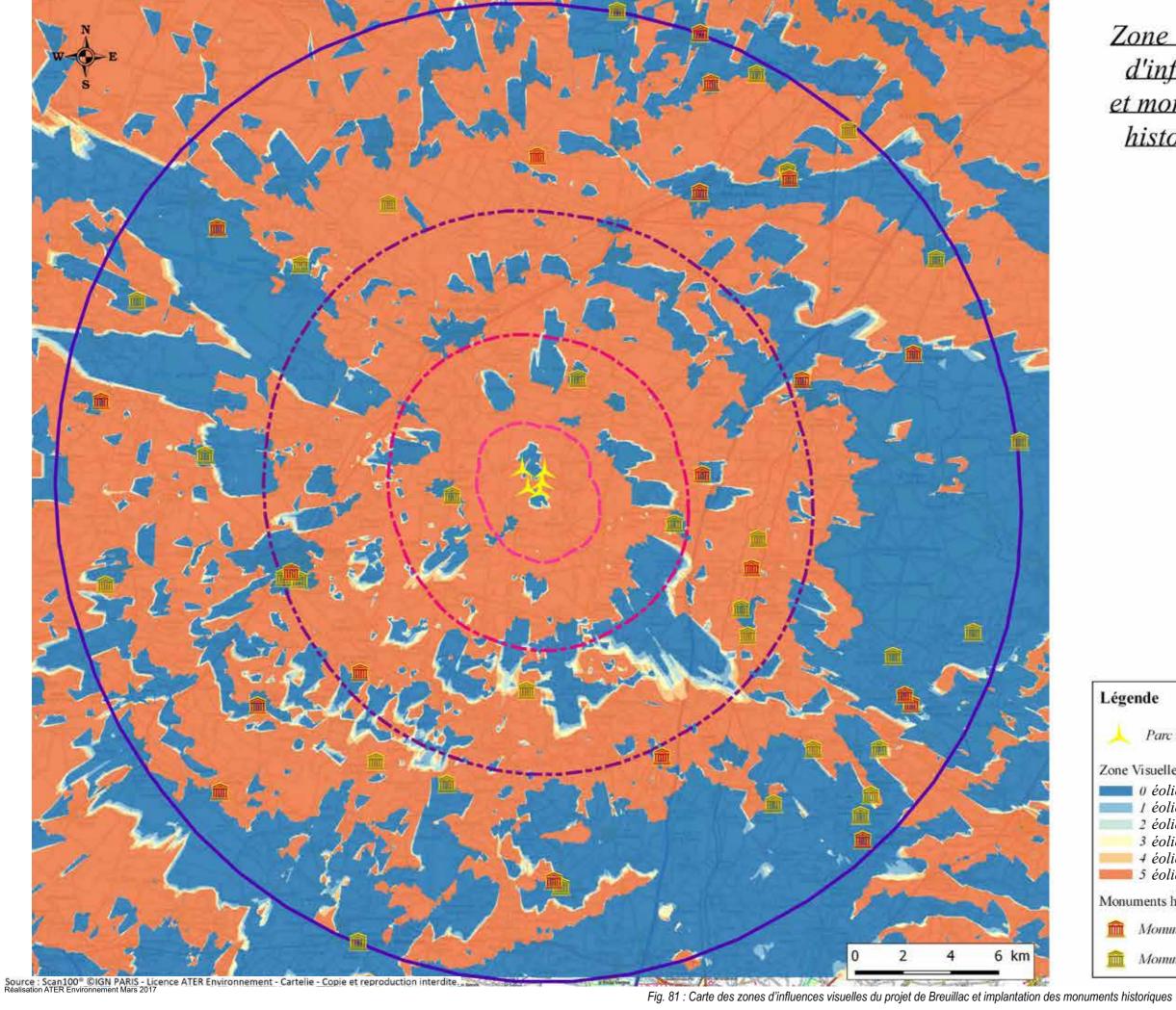


Zone Visuelle d'influence



La zone visuelle d'influence permet d'identifier le nombre d'éoliennes visibles depuis tous les points géographiques du territoire étudié. Elle est réalisée avec le logiciel windPRO et mise en page à l'aide d'un logiciel SIG. La Zone Visuelle d'Influence est réalisée en plusieurs étapes :

- Création du modèle numérique de terrain et insertion des éoliennes
- Insertion des données de surfaces avec CORINE LAND COVER
- Paramétrage et lancement du calcul
- Exportation des données vers un logiciel SIG
- Mise en page des données sur une carte



Zone Visuelle d'influence et monuments historiaues

